

Projet de ligne à très haute tension Contentin-Maine

Réunion de proximité

Un intervenant

Je vais tout de suite d'ailleurs passer la parole à Monsieur le maire de Domloup, Monsieur Lelièvre, qui va prononcer peut-être quelques petits mots d'accueil puisque nous avons la chance d'être dans sa commune.

Mot de bienvenue de M. André LELIEVRE Maire de Domloup

Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Président de la commission particulière du débat public THT Cotentin Maine, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir naturellement de vous accueillir ce soir à cette réunion de proximité sur le débat public THT. La commune de Domloup, par l'implantation d'un poste électrique d'une superficie de 15 hectares et l'arrivée de nombreuses lignes haute tension est bien sûr attentive à toutes sortes de projets qui pourraient éventuellement venir modifier ce qui existe déjà aujourd'hui. Et pour cela, je me réjouis que cette réunion se déroule à Domloup.

Nous nous sommes déjà exprimés avec le conseil municipal et par délibération, et nous avons d'ailleurs saisi la commission particulière sur différents points. Et je pense que nous pourrions peut-être à l'occasion de ce débat les rappeler. Alors sans anticiper je dirais sur la qualité de ce qu'il va se dire et s'échanger ce soir, j'ai vu au cours de quelques précédentes réunions combien ces débats semblaient quelquefois passionnés, et je dirais pour dire le mot pour rire, un peu électriques. Mais je souhaite que le débat public de ce soir soit le moment où tout un chacun puisse s'exprimer ou se faire une opinion en ayant la possibilité d'entendre des informations qui parfois peuvent paraître contradictoires mais qui sont des informations utiles et complémentaires. Toute opinion même très différente est à entendre dans le respect de la personne qui l'exprime. Aussi, je vous souhaite d'entamer ces débats et de passer une très bonne soirée en notre compagnie.

Je laisse la parole à Monsieur le Président, merci.

Introduction du président GIBLIN CPDP THT

Merci, Monsieur le maire, de ces paroles. Je joins mes vœux aux vôtres pour que cette réunion se passe de manière constructive et de manière respectueuse de la parole de chacun. Donc vous êtes ici Mesdames, Messieurs pour assister à la huitième réunion de ce débat public que nous avons lancé fin octobre. Monsieur le maire, vous aviez d'ailleurs souhaité qu'une des réunions dites de proximité se tienne dans votre commune et nous avons considéré qu'il était tout à fait légitime qu'il en soit ainsi dans la mesure où cette commune effectivement, a une certaine expérience, on peut dire, de lignes électriques, de postes de transformation. Donc je pense que c'est utile d'avoir votre témoignage.

Nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle série de réunions, celles dites de proximité. Nous avons jugé nécessaire de compléter les premières réunions qui avaient été plutôt thématiques, qui portaient sur un thème particulier et qui étaient destinées à l'ensemble des résidents du territoire concerné qui – je le rappelle – concerne principalement trois départements, donc est très étendu. Nous avons souhaité compléter ces réunions thématiques par des réunions dans lesquelles il pourrait être évoqué des questions particulières à telle partie de ce territoire. C'est donc des réunions qui sont dans leur objectif et je pense dans le public concerné assez différentes par rapport à celles qui se sont tenues précédemment et notamment par rapport à celle qui s'est tenue la semaine dernière à Châteaugiron sur le thème de la santé humaine et dans laquelle il y avait de nombreux habitants de la Mayenne, de la région de Vitré, de la Manche et même du Calvados, qui s'étaient déplacés pour parler de ce thème qui est effectivement d'intérêt général et qui est un thème important, que nous ré évoquerons certainement ce soir.

Donc aujourd'hui, c'est bien l'ensemble des sujets, l'ensemble des préoccupations que vous pouvez avoir qui vont pouvoir être évoqués. Et il en sera de même lors des autres réunions de ce type qui sont prévues à Mortain, à Ernee, dans l'agglomération de Vitré et enfin à Périers au nord de la Manche. Le débat depuis son origine, depuis le mois d'octobre a progressé et au fil des réunions s'est enrichi. De nombreux acteurs, experts, associations invités par notre commission y ont contribué par leur participation active. Les questions se sont précisées et un certain nombre de réponses ont pu être apportées. Nous vous proposons ce soir de vous rendre compte des points essentiels, des questions essentielles qui ont émergé de ces premières séances aux yeux évidemment de la commission particulière et par rapport auxquels vous pourrez évidemment réagir.

Ce soir, nous avons donc choisi d'organiser le débat autour des questions et thèmes que nous avons abordés successivement dans les réunions thématiques. Nous avons réuni un plateau que vous voyez ici – Monsieur le maire de Domloup, un représentant d'une association et un représentant je pense de la confédération paysanne qui nous a rejoints –, et donc un peu diversifié, qui pourront réagir d'ailleurs. Et bien entendu, vous vous aurez la parole de la manière la plus large possible.

Alors simplement pour vous dire où nous en sommes dans le débat. Nous avons déjà reçu 22 cahiers d'acteurs que vous avez pu trouver à l'entrée, c'est-à-dire des contributions, en général d'associations, d'organisations, d'instances diverses qui se sont exprimées sur le projet. Dans les réunions que nous avons déjà tenues, nous comptons approximativement, c'est toujours très difficile de savoir combien de personnes participent aux réunions, 2 500 participants dans les sept premières réunions publiques environ. Et nous avons recueilli pas loin de 700 questions écrites par Internet ou en réunions publiques.

Je vais rappeler très rapidement le cadre de ce débat et son enjeu. Pour ceux qui n'ont pas participé aux réunions précédentes, je pense qu'il y en a sans doute parmi vous, pour les autres je m'excuse, je vais répéter des choses qu'ils ont sans doute déjà entendues. Notre débat porte à la fois sur l'opportunité du projet de THT et sur ces modalités de réalisation.

Je rappelle qu'aujourd'hui aucune décision n'est arrêtée. Le débat public se déroule en effet en amont de la réflexion sur des projets. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans le cadre d'une enquête publique qui interviendrait dans quelques années si ce projet de ligne était confirmé d'ici là. Le débat public est aussi un lieu d'information des citoyens qui manifestent la volonté de s'y impliquer, c'est donc un moment d'échange démocratique important. En mettant à disposition des informations, ce que nous avons essayé de faire dans la mesure du possible et en organisant ces réunions, notre rôle est de faire débattre tous les acteurs quels qu'ils soient dès lors qu'ils en ont manifesté la volonté. Je précise que les membres de notre commission, nous sommes trois sur cinq ici et vous avez sans doute à l'écran peut-être les photos et les noms de ceux qui ne sont pas là. Nous avons été choisis par la commission nationale et nous avons tous signé une charte déontologique qui nous impose une totale indépendance par rapport à l'ensemble des acteurs du débat. Notre rôle est d'animer le débat, il est d'en rendre compte par la suite dans un compte-rendu final que nous sommes tenus de donner, de rendre à la commission nationale un mois après la fin du débat, c'est-à-dire fin mars. La commission nationale le rendra public un mois après avec l'avis de son président et le maître d'ouvrage, RTE, qui est ici présent aura jusqu'au 23 juillet, c'est-à-dire trois mois de plus pour dire ce qu'il compte faire après le débat public, poursuites, modifications, remises à l'étude voir dans certains cas, il y a eu des abandons de projets. Depuis que le débat public existe, cette institution qui est jeune, qui a 10 ans, je dis au passage qu'elle est d'une certaine manière fragile parce qu'elle est jeune. Depuis que le débat public existe donc, il y a eu un certain nombre de projets évidemment qui ont été soumis à débat public et notamment des projets de lignes à haute tension. Et dans la plupart des projets, y compris dans ceux-ci, le débat public a permis d'améliorer, de modifier, de réévaluer les projets présentés. Ces exemples prouvent s'il en était besoin que le débat public a un impact sur la manière dont évoluent les projets et dont les décisions publiques qui vont derrière sont prises. Je souhaite simplement pour conclure que cette réunion, je le redis, se déroule dans un bon climat, ça n'exclut pas la passion des arguments, dans le respect de la parole d'autrui et la tolérance. Je crois que chacun a le droit de s'exprimer et nous avons tous le devoir d'essayer d'écouter la parole des autres. La qualité de notre débat y gagnera et je pense que l'institution que constitue le débat public en sortira aussi conforté.

Voilà, je vais maintenant donner la parole à Monsieur Bonneaud qui va vous préciser un peu les règles du débat, la manière dont notre séance va essayer de s'organiser maintenant. Voilà, merci beaucoup.

Intervention de M. François BONNEAUD CPDP THT

Bonsoir. Je vais vous présenter le déroulement du débat de ce soir. Alors vous avez vu sur les écrans que notre réunion est organisée en cinq parties qui reflètent les cinq grands thèmes qui ont pu être traités dans les réunions précédentes. Nous avons fait venir plusieurs experts qui évidemment ne peuvent pas venir à chaque réunion, c'est pour ça qu'on en fait la synthèse ce soir. Donc cette réunion ce soir est organisée en cinq parties. Pour chacune de ces parties, nous présenterons les principaux enseignements de ce débat et à la suite de cette présentation, les participants à la table ronde et vous-même pourront réagir et poser vos questions. Sur la table, nous avons deux représentants du maître d'ouvrage, Monsieur Herz et Monsieur Desquilbet qui sont ici au milieu. Ensuite, nous avons Monsieur Robinard du COEDRA Fougères qui représente le COEDRA Fougères et Passiflore. Nous avons Monsieur le maire de Domloup qu'il ne faut pas oublier. Nous avons également Monsieur Renaud de la confédération paysanne d'Ille-et-Vilaine et puis nous avons invité Monsieur Ménard de la FDSEA Ille-et-Vilaine, bon je ne sais pas s'il pourra nous rejoindre ce soir. Sur chacune de ces cinq parties, nous donnons un temps de 30 minutes environ pour les échanges que nous pouvons avoir ensemble. Alors c'est toujours limitatif mais il faut bien aussi savoir à un moment s'arrêter pour que la réunion ne dépasse pas trop les temps impartis. Au niveau des thèmes, les cinq thèmes qui vous seront présentés ce soir. Le premier, c'est la justification du projet de ligne THT. Quel est l'apport de la ligne THT pour l'alimentation électrique des trois régions concernées ? Et donc la demande d'énergie de la part des consommateurs du grand ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ? Donc tous les arguments sur l'alimentation électrique du grand ouest.

Le deuxième thème traitera des impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine, donc ceux qui ont pu venir à Châteaugiron, c'était le thème qui était traité la semaine dernière. Le troisième, les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage et quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ? Le quatrième traitera de l'insertion des lignes THT dans l'environnement et dans le paysage, de la façon dont RTE propose d'en réduire les impacts. Et le cinquième thème parlera des alternatives techniques à la ligne, toutes les autres techniques pouvant permettre l'acheminement du courant électrique autre que ce qui est proposé par RTE dans son projet. Donc nous allons parler de ces cinq thèmes. Alors comment participer au débat ? Même si nous ne sommes pas pour l'instant encore très, très nombreux, nous vous demanderons de ne pas prendre la parole sans que nous vous l'ayons donnée. Alors ceci est essentiel pour la qualité du débat d'une part, pour que chacun puisse écouter les questions posées. Et en plus, parce que la réunion est enregistrée et que cela nous permet d'établir une synthèse des débats qui sera disponible dès demain sur le site Internet et en version intégrale sous huit jours. Donc chaque intervention qui se ferait sans micro ne serait évidemment pas enregistrée et pas retranscrite.

Enfin, je vous précise que toutes les questions qui nous ont été adressées au cours des débats précédents et leurs réponses sont d'ores et déjà consultables sur le site Internet du débat public. Je vous remercie par avance de votre compréhension et je vais passer la parole à Jean-Pierre Giblin.

Les enseignements des réunions thématiques

Le projet de ligne à très haute tension apporte-t-il un réel bénéfice à l'alimentation des trois régions ?

JP GIBLIN

Bien, peut-être y a-t-il à quelques questions sur ce qu'on vient de vous dire, sur le déroulement de la séance ? S'il n'y en a pas, je propose que nous commençons par le premier thème qui était la justification du projet de THT et notamment sa justification par rapport aux besoins des trois régions concernées. Alors c'est un thème qui a été abordé principalement lors de la réunion thématique que nous avons organisée, conjointement avec la commission particulière du débat public qui s'occupe de l'EPR. C'était le 16 novembre, c'était à Rennes. L'implantation du projet EPR tête de série rend nécessaire un renforcement du réseau THT, c'est le point de départ un peu de ce projet de ligne. De nombreux acteurs s'accordent en fait à penser effectivement que la principale raison d'être de cette ligne, c'est bien d'écouler la production de ces nouveaux réacteurs. RTE dans ses interventions et dans le document du débat a insisté aussi sur une raison qui à ses yeux est prioritaire, qui est le risque de déséquilibre du réseau, ce qu'ils appellent la perte de synchronisme. Alors ça, c'est le premier point « Pourquoi faut-il une ligne nouvelle ? ».

Donc il y a eu un débat là-dessus qui était assez convergent sur le fait que la construction d'un réacteur rend nécessaire le renforcement du réseau quelles qu'en soit les raisons. Alors y a-t-il, ça c'est un deuxième point qui a été beaucoup abordé à Rennes, y a-t-il un apport à la fois de l'EPR et de la ligne pour les besoins de consommation des trois régions concernées. Est-ce qu'ils apportent une amélioration l'un plus l'autre et pourront-ils résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui dans le grand ouest et en particulier en Bretagne ? Car en effet, cette région et dans une moindre mesure je pense les Pays de la Loire, en tout cas probablement la Mayenne d'après ce qui a été dit par beaucoup d'acteurs, sont déficitaires dans la production d'énergie électrique et les prévisions de demandes semblent indiquer une croissance forte dans les 20 prochaines années. La croissance aujourd'hui de la consommation de ces régions est plus forte que la moyenne française. Un certain nombre d'acteurs se sont exprimés sur le besoin d'avoir une alimentation électrique sûre, alors ce sont plutôt la parole des agents économiques. Nous avons eu des cahiers d'acteurs par les chambres consulaires et d'industrie. Ils souhaitent plus de sécurité pour leur approvisionnement, pour l'approvisionnement de leurs entreprises.

Alors RTE estime que bien entendu la réalisation de la ligne va apporter une amélioration et surtout que si elle n'était pas réalisée, il y aurait sans doute un risque de détérioration, j'en ai déjà parlé. Mais ce que nous avons entendu dans le débat, c'est que ça ne suffira pas à résoudre les problèmes en tout cas qui se posent notamment en Bretagne. Alors il y a eu une demande très forte qui s'est exprimée lors de la réunion de Rennes, qui a été de dire « Ecoutez, sur quel scénario de besoin, de prospective d'énergie nous travaillons ? ». Et il y a eu un exposé sur ces scénarios et il a été décidé à la fin de la réunion de Rennes, et je sais que le maire de Domloup nous avait écrit à ce sujet, de constituer un groupe de travail pluraliste comportant bien entendu RTE et EDF mais un certain nombre d'experts qu'on qualifie souvent d'indépendants, en tout cas qui ont un point de vue qui est différent et qui s'est exprimé à Rennes, pour essayer d'examiner différents scénarios sur la demande d'énergie électrique dans le futur à l'horizon qui a été plus ou moins retenu de 2020.

Voilà, alors ce groupe de travail fonctionne et il rendra compte de ses travaux avant la fin du débat à tous ceux évidemment qui sont intéressés par cette question. Nous envisageons une réunion à Rennes pour qu'il y ait une restitution de leur travail. Alors on avait entendu d'autres propositions sur ce problème, notamment qui ont été très fortement exprimées dans les réunions mais dans certains cahiers d'acteurs, c'est lancer, accélérer une politique volontariste de maîtrise de la demande et de recours à des énergies alternatives. Ça, ça a été dit avec beaucoup de force. Production plus décentralisée d'énergie, plus proche des lieux de consommation pourrait-on dire, ce qui n'a pas été fait mais je pense que l'exercice dont j'ai parlé pourra peut-être y contribuer. On n'a pas réussi aujourd'hui à complètement quantifier quel pourrait être l'apport des uns et des autres, c'est-à-dire les économies d'énergie et les solutions d'énergies alternatives notamment renouvelables.

Voilà en gros ce qu'il s'est dit au cours des débats, des séances précédentes et notamment de la réunion de Rennes. Il y a donc comme vous le voyez un certain nombre de questions qui ont été posées, sur lesquelles les réponses n'ont pas encore été apportées, elles ne le seront peut-être pas totalement au cours des débats, mais en tout cas, on a bien identifié un certain nombre de préoccupations. Voilà ce que je voudrais dire en introduction de cette première partie. Et je vais donner le micro à mon voisin qui va animer la discussion de ce soir.

Un intervenant

Par rapport au compte-rendu très rapide forcément qui vient d'être fait, est-ce qu'il y a à la tribune des gens qui souhaitent réagir ou prendre la parole, apporter un complément ? Non personne ? Du côté de RTE non plus ? Ça va pour l'instant. Ça va être très rapide ce soir. Est-ce qu'il y a des gens qui souhaitent poser des questions ? Oui monsieur, si vous pouvez attendre qu'on vous donne un micro s'il vous plaît. Si vous pouvez également vous présenter.

Gilbert ALLO, adjoint au maire de Domloup

Gilbert Allo, adjoint au maire de Domloup. Donc voici ma question. Je vais être bref. Donc effectivement, ça reprend les questions posées mais la réponse n'a pas été apportée, peut-être qu'elle le sera ce soir. Voilà ma question et ma réflexion. En produisant l'énergie près des lieux de consommation, en particulier en Bretagne, peut-on éviter la construction de nouvelles lignes à haute tension ? Alors voilà ce qui m'amène à poser la question. Le projet EPR et THT consiste à regrouper trois centrales nucléaires à Flamanville et à construire 150 kilomètres de lignes à haute tension pour rien, sauf sinon pour ramener le courant aux portes de la Bretagne. Le débat houleux qui s'est instauré n'aurait pas lieu d'être si les unités de production étaient construites au plus près possible des lieux de consommation. Il semble pourtant que cette orientation se confirme. En effet, d'une part le journal Ouest-France d'hier 16 janvier annonce deux projets pour la Bretagne. Je cite, premier projet, une unité de production électrique sera construite dans le Nord Bretagne. Deuxième projet, la première hydrolienne - ce serait un procédé qui utilise les courants marins - pourrait voir le jour rapidement, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que les éoliennes se construisent actuellement dans les Côtes-d'Armor. Et le troisième point enfin, selon l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, un autre projet de production électrique dans la Bretagne sud est à l'étude. Alors qu'en est-il, pourquoi ne pas anticiper et accélérer dès maintenant le développement de ces nouvelles technologies, ce qui permettrait d'éviter la construction de la ligne Cotentin Maine.

Un intervenant

Alors qui souhaite répondre ? Monsieur Desquilbet de RTE.

Monsieur DESQUILBET

Je vais donner quelques éléments. Donc il faut distinguer dans l'alimentation électrique les différents moments de l'année parce que comme vous le savez, l'électricité ne se stocke pas. Il faut à chaque instant produire exactement ce qui est consommé en France. Et on a des problématiques qui sont différentes à l'heure de pointe. Par exemple un jour où il fait froid, l'hiver et en base on va dire pendant toute l'année. Et ces deux problématiques-là sont illustrées par la construction de centrales nucléaires qui sont faites pour la base, pour produire ce qui est consommé en permanence dans le pays. Et des centrales telles que celles que vous évoquez qui sont plutôt dédiées pour ce qui est du Nord Bretagne à la pointe, c'est-à-dire aux quelques heures, dizaines d'heures de l'année où la consommation est la plus importante et où les productions ou en tout cas l'acheminement vers la pointe de la Bretagne ne suffisent pas.

Donc il y a deux objets différents, on a deux problèmes différents. On a assuré au quotidien l'ensemble de l'alimentation électrique, c'est un problème qu'on résout en France avec les centrales nucléaires. Et il y a les quelques heures particulières où il fait plus froid que les autres jours, où beaucoup de gens vont utiliser des moyens électriques parce que la nuit tombe, on allume des lumières. Et pour ces quelques heures, il y a besoin de moyens de pointe. Le problème principal de la Bretagne, le plus critique, c'est les heures de pointe. Et pour les heures de pointe, c'est clairement pas la centrale nucléaire qui est la solution la plus adéquate. Elle est utile pour le courant de l'année, mais pour les heures de pointe, il y a besoin de choses spécifiques qui sont des moyens par exemple à partir de gaz naturel pour faire de l'électricité, qu'on démarre très vite et qu'on arrête très vite. Donc on a deux soucis différents et deux types de solutions différentes. Donc la construction de centrales en Bretagne, s'il y avait des grosses centrales capables d'assurer la production en base, puisque aujourd'hui la Bretagne produit de l'ordre de 5 % de sa consommation, donc les 95 autres pour 100 viennent d'ailleurs, notamment de Flamanville. Si on construisait des centrales qui produisent en base en Bretagne, on pourrait modifier les flux du réseau et ça pourrait modifier les conclusions de nos études concernant le fait que la production faite dans le Cotentin doit plutôt s'écouler vers le Sud. Mais ce n'est pas les projets que vous citez. Ils sont pour des moments ponctuels de l'année. Je ne sais pas si vous voyez la différence. En fait, comme on ne stocke pas l'électricité, il faut être capable de démarrer à chaque instant ce qu'il faut.

Un intervenant

Et sur la production éolienne, vous pouvez dire un mot aussi.

Gilbert ALLO

Sauf que 150 kilomètres sans distribuer de courant parce que ce n'est que du transport pur et simple, donc il y a quand même beaucoup de déperdition, il y a beaucoup de constructions, il y a beaucoup de maintenance, il y a beaucoup de choses à faire, tout ça pour transporter du courant qui ne sert à personne. Il sert à arriver même pas à Rennes, aux portes de la Bretagne quoi.

Monsieur DESQUILBET

Oui mais arrivé à Rennes, il trouve un réseau qui existe, que vous connaissez bien et qui lui permet de l'envoyer dans l'agglomération de Rennes et dans d'autres régions autour de Rennes.

Gilbert ALLO

Mais ça fait quand même des très longues distances qui présentent des coûts, des soucis qui ont alimenté le débat d'ailleurs et qui peut-être pourraient être évités, en tout cas limités, je n'en sais rien.

Monsieur DESQUILBET

Donc sur l'aspect distance, je voudrais relativiser les choses. On a en France une chance par rapport à beaucoup d'autres pays avec qui on discute régulièrement, qui ont des répartitions de consommation et des distances beaucoup plus difficiles que ce qu'on rencontre en France. En France la chance qu'on a, c'est qu'on a de la population un peu partout et des centrales un peu partout. La distance de 150 kilomètres qui est une distance un peu supérieure à la moyenne française pour ce qui est de la distance entre les centrales et les centres de consommation est plutôt faible quand on compare à d'autres pays développés, du genre si on va aux Amériques, le Brésil, le Canada ou l'Amérique du Nord où là ils transportent sur des milliers de kilomètres, ou bien en Europe, des pays type la Russie ou même la Suède qui a beaucoup de barrages dans le nord du pays et la consommation au sud. Donc 150 kilomètres, ce n'est pas une distance très importante même si ça apparaît immense quand on est en France. Dans le monde des électriciens, ce n'est pas une distance très importante, c'est plutôt favorable et nos collègues étrangers sont plutôt envieux de la situation française, d'avoir des distances somme toute relativement faibles à parcourir. En termes de perte en ligne par exemple, en 400 000 Volts qui est le niveau de tension qu'on préconise pour la ligne Cotentin Maine, on a peu de pertes en ligne parce que justement, on utilise une tension très élevée qui permet de limiter le courant qui circule dans les fils, donc la perte qui est proportionnelle au carré du courant.

Donc le niveau de pertes qu'on a sur le réseau 400 000 Volts en France est de l'ordre de 1 % sachant que l'ensemble des pertes sur tout le réseau français, tous niveaux de tension confondus est de l'ordre de 6 ou 7 %, la plupart des pertes, c'est sur les réseaux basse tension, c'est dans les derniers kilomètres entre votre maison et le réseau d'EDF que se produisent le plus de pertes parce que la tension est très faible. En 400 000 Volts, on a très peu de perte. Donc il ne faut pas imaginer qu'une distance de 150 kilomètres est un problème financier du point de vue des groupes. Quand on arrive à débiter en 400 000 Volts, on trouve un vaste réseau qui accueille l'énergie, la redistribue à l'échelle européenne tout en minimisant les pertes parce qu'on a une tension très élevée. Et je crois qu'Olivier veut compléter.

Monsieur HERZ

Oui, juste un ajout pour répondre à la question de Monsieur Allo, ce n'est pas nous RTE qui avons choisi Flamanville. Je rappelle que depuis 2000, le marché de l'électricité est ouvert en France, que les producteurs sont en concurrence et qu'ils ont le droit de s'installer où ils souhaitent. RTE en tant que transporteur d'électricité a une obligation qui est de raccorder les producteurs et de développer le réseau nécessaire à ce raccordement. Donc c'est dans ce cadre-là que nous avons proposé Cotentin Maine. RTE nous a saisi d'un groupe supplémentaire à Flamanville. Nous avons obligation de le raccorder et de développer le réseau pour permettre qu'il soit intégré dans le réseau. Ceci nécessite une ligne électrique. Nos études montrent qu'il faut que cette ligne aille en direction du sud parce que vous savez qu'il y a besoin d'avoir plus de robustesse pour le réseau électrique dans l'ouest de la France, donc c'est un apport de RTE d'aller vers le sud pour assurer la robustesse de ce réseau. Et au-delà, nous assurons le même traitement à tous les producteurs où qu'ils s'implantent.

Et nous sommes très heureux qu'il y ait des projets de production qui émerge en Bretagne, ça aidera pour gérer le réseau, notamment pour les pointes comme l'a dit Gaétan Desquilbet.

Un intervenant

Quand même, dans la question que Monsieur avait posée, il a évoqué les énergies renouvelables, l'éolien. Est-ce qu'on peut dire un mot sur l'incidence que ça peut avoir sur le réseau, enfin le développement de l'éolien dans le grand ouest finalement.

Monsieur ROBINARD

Bonsoir André Robinard, je représente deux associations du pays de Fougères, le COEDRA collectif d'opposition à l'enfouissement des déchets radioactifs qui est né en 91 contre un projet d'enfouissement de déchets hautement radioactifs dans le granite fougerais, donc 15 ans d'existence. Et puis une autre association de protection de la nature et de l'environnement qui a 25 ans d'âge. Nous avons une commission énergie qui travaille sur les économies d'énergie, les énergies alternatives en particulier. Déjà les propos que j'entends méritent beaucoup d'observations. Ça ne vous étonnera pas. Le premier point que je vais prendre, c'est par rapport à la question posée dans la salle. Effectivement, peut-on se passer de lignes très haute tension et à quoi servent-elles ? C'est la question. Et alors j'ai entendu la réponse, subvenir et pallier aux pics de consommation. Et là, il y a beaucoup à dire, ne serait-ce que sur les pics pour commencer. Je pense qu'il y aurait matière à travailler en France pour étaler effectivement cette demande de consommation sous forme de pics. Là-dessus, tout le monde est branché au même moment, à la même heure dans la journée et dans certains moments de l'année, en hiver en particulier.

On a quand même une caractéristique française d'EDF qui fait qu'on a une grosse demande en énergie électrique dans le résidentiel, dans le bâti et dans le tertiaire. Et là je dirais qu'il y a beaucoup à faire pour substituer ce mode de consommation électrique par d'autres modes de production de chaleur et d'énergie. On peut travailler aussi sur l'efficacité énergétique des procédés et l'industrie s'y est déjà mise pour travailler sur ce domaine. Et dans le domaine aussi des produits et des appareils électroménagers électroniques et électriques, il y a beaucoup à faire. Donc je pense que la question que vous abordez Monsieur Herz et Monsieur Desquilbet, je pense que sur les pays, on peut faire autrement. Vous répondez uniquement en termes d'outils de production et moi je réponds qu'il faut travailler sur les usages. Je pense que c'est fondamental. Et ça, c'est une notion totalement différente et divergente. Je pense aussi que le projet EPR pourrait répondre en partie à un besoin d'énergie électrique, notamment dans les pays de Loire, en Mayenne en particulier et peut répondre concrètement, techniquement à un besoin de demande en énergie pour l'est de l'Ille-et-Vilaine, l'est de la Bretagne. Mais par ailleurs, pour ce qui concerne tout l'ouest de la Bretagne et l'essentiel de la Bretagne, aujourd'hui le réseau tel qu'il est configuré ne peut pas en l'état supporter un afflux supplémentaire venant de Flamanville ou d'ailleurs. On est d'accord.

Donc aujourd'hui, ça veut dire que l'EPR ne peut pas répondre en l'état actuel aux besoins d'énergie électrique pour éviter les coupures ou les baisses de chutes de tension du côté de Saint-Brieuc, du côté de Brest. Et si l'EPR se fait, vous me direz si je me trompe, il faut une ligne très haute tension pour boucler entre Saint-Brieuc et Brest. Il faudrait peut-être ça, d'après les documents que j'ai lus, c'est ça. Alors je vais lire les propos datés du 02/11/2005. Positions d'EDF et RTE, c'est tout récent, tiré des Echos. « L'idéal explique Yvan Saillard directeur de la commission de RTE dans l'ouest serait la création de deux nouvelles usines thermiques dans le sud et nord Bretagne. L'une annoncée à proximité de Lorient dans le sud de la région où pourrait être créé une usine de 400 MégaWatts, l'autre en Bretagne nord, c'est ce que vous avez dit également tout à l'heure. Des turbines à

combustion. L'objectif du gestionnaire serait de pouvoir activer ces équipements avant 2010, année à partir de laquelle les problèmes pourraient se poser si rien n'est fait, notamment dans le département du Finistère situé à l'extrême ouest. Donc on voit bien aujourd'hui qu'on peut, pour répondre aux besoins en énergie électrique travailler pour étaler la demande en énergie, travailler sur la demande pour économiser la demande en énergie. Or je dirais vous répondez-vous à une demande d'EDF qui répond elle-même à une décision gouvernementale. Ça c'est une chose, mais je pense que techniquement aujourd'hui en tout cas le réseau en Bretagne ne peut pas absorber l'afflux supplémentaire d'énergie tel quel.

Alors un point aussi intéressant à soulever concernant le choix de Flamanville. Alors vous dites que vous répondez, évidemment vous êtes configuré par rapport au choix de Flamanville. Quelle est l'origine de ce choix ? Nous savons aujourd'hui nous que ce choix de Flamanville n'est pas seulement technique, il est hautement politique. C'est-à-dire que par exemple Monsieur Legrand, Président du Conseil Général Manche a annoncé, mais il ne l'a pas écrit, qu'il s'engageait ou qu'il prendrait à son compte, c'est-à-dire le conseil général, les contribuables de la Manche, prendrait à son compte le surcoût de la ligne très haute tension soit entre 180 et 220 millions d'euros annoncés. Il y avait une autre possibilité pour créer une unité de production, c'est Penly. Penly ne nécessitait pas de création supplémentaire de ligne à très haute tension. Alors si on pouvait éviter, en tout cas subvenir d'une part aux besoins d'énergie électrique, si on raisonne uniquement en termes d'unités de production, si on pouvait éviter une création en site propre d'une ligne très haute tension supplémentaire, pourquoi a-t-on choisi Flamanville ? Il y a donc des raisons je dirais politiques, locales très précises. Ce n'est pas par hasard que le choix de Flamanville a été fait là, le choix de l'EPR a été fait à Flamanville parce qu'il répond aussi à une demande pressante des élus de la Manche en particulier.

Un intervenant

Monsieur Herz si vous voulez répondre aux questions posées.

Monsieur HERZ

Oui, je vais répondre à l'ensemble des points de Monsieur Robinard. Donc tout d'abord concernant la pointe, vous avez raison, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Nous, nous avons une mission qui est d'équilibrer l'offre et la demande. Quand nous constatons que la pointe augmente, nous alertons les pouvoirs publics parce qu'il y a besoin d'équilibrer l'offre et la demande. Et si la pointe effectivement était moins forte, ça arrangerait RTE. Moi j'étais responsable du dispatching de Normandie et de la région parisienne, l'endroit où sont gérés les flux d'électricité, les aiguillages électriques au moment des grands froids de l'hiver début 2003. Je dois dire que les dispatcheurs, ils croisaient les doigts parce qu'il suffisait qu'il y ait une ligne qui se mette hors tension pendant ces pointes de grand froid, notamment la pointe de 19 heures et il y avait des dizaines de milliers de foyers dans le noir. Donc effectivement pour nous, c'est très important que les pointes soient limitées. On constate côté RTE que la pointe croît beaucoup plus vite que la consommation moyenne. C'est-à-dire que la consommation moyenne augmente d'un peu plus d'1 % par an bon an mal an ces dernières années. La pointe, on est passé en quelques années de records de pointe à 78 000 MégaWatts, 80 000, 82 000. Et maintenant, 86 000. Donc c'est effectivement un réel problème.

Malheureusement, nous nous sommes là en observateur, c'est à d'autres acteurs de prendre en charge le fait que l'on puisse limiter les pointes. Donc nous, nous avons un rôle d'alerte, c'est le bilan prévisionnel dont Monsieur Giblin a parlé pour dire aux pouvoirs publics « Attention, il va y

avoir un problème d'équilibre d'offres et demandes en pointe dans les années qui viennent. Concernant la question de la Bretagne, c'est vrai, l'EPR et la ligne apportent une plus grande robustesse je dirais dans l'est de la Bretagne, notamment pour éviter que des incidents généralisés puissent s'étendre. Ça ne résout pas la question de l'ouest de la péninsule Bretonne. Donc RTE toujours dans son bilan prévisionnel a donné un certain nombre d'indications aux pouvoirs publics sur des aspects qui sont de sa responsabilité en matière de réseau et en matière de production. Donc sa responsabilité en matière de réseau, c'est dans un premier temps de mettre des dispositifs électroniques pour pouvoir améliorer la gestion du réseau. Ce sont des batteries de condensateurs en série que nous avons installées en 2004. Et ce qu'on appelle, c'est un peu barbare, des compensateurs statiques de puissances réactives qui ont été installés en 2005. Donc là, il y a peut-être eu un malentendu dans l'article de *Ouest-France* que vous citez, ce ne sont pas des moyens de production, ce sont des dispositifs électrotechniques dans les postes à côté de Saint-Brieuc et de Lorient qui permettent de réguler l'électricité pour gérer la pointe au fond du Finistère. Et RTE a dit dans son bilan prévisionnel « A terme, il faudra des capacités de production en Bretagne pour pouvoir gérer le réseau.

Concernant le choix de Flamanville, bien entendu je répète, ce choix n'appartient pas à RTE, c'est un choix qui appartient à EDF. Cela étant, je voudrais dire que le surcoût de la ligne électrique ne sera pas pris en compte par le Conseil Général, ça n'est pas possible. RTE est sous le contrôle de la commission de régulation de l'énergie. L'ensemble de ces investissements sont approuvés par la commission de régulation et sont financés par les redevances d'accès au réseau payées par l'ensemble des consommateurs et des centres de distribution raccordés aux réseaux électriques. Donc ce n'est absolument pas possible que le Conseil Général, c'est-à-dire que les Manchois puissent financer la ligne électrique. S'il y a eu d'autres engagements qui ont été pris, je ne les connais pas, mais côté RTE, nous sommes indépendants d'EDF, nous avons une mission de service public et nos coûts sont couverts par les redevances d'accès au réseau. Enfin concernant Penly, je voudrais dire que le réseau de transport est très robuste du côté de Penly, mais il n'en reste pas moins que si on ajoute 1 600 Mégawatts quelque part en France, on vous verse les transits sur le réseau électrique. Et nos premières réflexions préliminaires montrent que si on rajoute 1 600 Mégawatts, c'est-à-dire la puissance d'un EPR à Penly, on aura nécessairement des développements de réseaux à faire non pas en Haute-Normandie mais plutôt dans le nord de la France du côté de Arras - Lille ou de Lille - Dunkerque. Donc à Penly, il y aurait eu également - et d'ailleurs quelle que soit l'implantation - il y aurait eu des développements de réseaux, pas forcément les mêmes mais il y en aurait eu quand même.

Monsieur DESQUILBET

Excusez-moi, il y a un point dans la question de Monsieur Allo auquel on n'a pas répondu sur les éoliennes. Je voudrais dire deux mots sur les éoliennes. Du point de vue du réseau de RTE, l'éolienne est un moyen de production qu'on ne maîtrise pas en matière de sa mise en service et de son arrêt puisque c'est le vent qui va être le facteur déclenchant de la production. Donc dans notre mission d'équilibrage entre la consommation et la production, c'est un moyen qui est évidemment moins facile à gérer que les centrales qu'on peut démarrer ou arrêter. Et de ce point de vue-là, les éoliennes conduisent à certaines heures à des productions qui ne correspondent pas à de la consommation dans la zone où elles sont et à d'autres heures, elles peuvent être insuffisantes par rapport à la consommation. Donc notre expérience, c'est que quand il y a des éoliennes qui arrivent en nombre, qu'elles représentent une puissance comparable à des groupes de productions tels qu'on les connaît traditionnellement sur les réseaux, il faut trouver un moyen d'acheminer l'énergie pour les heures où l'énergie va être produite par le vent vers les endroits, les industriels, les grandes villes qui en auront besoin. C'est sûr que la France globalement a beaucoup moins d'éoliennes que

certains pays voisins qui nous servent d'exemple et on voit notamment qu'en Allemagne où la production éolienne est beaucoup plus importante qu'en France, ils ont dû construire des lignes 400 000 Volts et ils en ont d'autres en prévision parce que les éoliennes, ils les construisent notamment au large des côtes dans le nord du pays et qu'il n'y a pas beaucoup de consommation dans ces endroits-là. Donc il faut ramener l'énergie vers les grandes villes ou les industriels ou les grands centres de consommation.

Donc notre expérience, c'est l'expérience de nos voisins qui sont plus en avance que nous dans le développement de l'éolien, c'est que faire des éoliennes nécessitera de faire des réseaux. Si on fait des éoliennes industrielles, c'est-à-dire des grandes éoliennes qui vont produire plusieurs Mégawatts et qu'on en met plusieurs unités côte à côte, on arrive un peu au même problème que de raccorder une grosse centrale qu'elle soit à gaz, au fioul ou au nucléaire.

Un intervenant

Il y avait des questions de Monsieur au fond.

Monsieur DESQUILBET

Oui alors l'hydrolien, c'est beaucoup moins avancé technologiquement que l'éolienne. Donc l'idée de l'hydrolien, c'est de mettre une éolienne au fond de la mer et que les pales tournent dans l'eau avec les courants marins au lieu d'être off-shore, c'est-à-dire au-dessus du niveau de la mer et de tourner par la force du vent. C'est un moyen qui est intéressant, qu'on ne prévoit pas au stade industriel, c'est-à-dire produisant significativement de l'énergie avant de nombreuses années. Donc effectivement, il y a des recherches en cours pour trouver des techniques de matériaux qui résistent à la corrosion, aux agressions du milieu marin. Et puis il y aura à trouver le moyen de ramener l'énergie qui sera au fond de la mer à quelques centaines de mètres ou kilomètres, la ramener vers le rivage à l'endroit où il y a des consommateurs. Donc ces problèmes-là sont au niveau de la recherche. On ne peut pas aujourd'hui fonder l'alimentation de la France dans les dix prochaines années sur une technologie qui est émergente, qui est à l'état de prototype et qui en plus a des perspectives en puissance complète qui ne sont pas comparables au niveau de la consommation française. Mais c'est sûr que c'est un moyen intéressant et le jour venu, on trouvera le moyen de l'accueillir sur notre réseau comme pour tous les autres moyens de production.

Un intervenant

Excusez-moi, il y a Monsieur qui attend...

Daniel SALMON, porte-parole régional des Verts

Oui bonsoir, Daniel Salmon porte-parole régional des verts. On voit bien que vous parlez ce soir essentiellement des pics de production, enfin de consommation et qu'est-ce que l'on va construire ? On va construire une centrale nucléaire, centrale nucléaire que nous savons bien complètement inadéquate qui ne fait que de la production de base et qui ne répond pas du tout à ces problèmes de pics. Les problèmes de pics en plus, nous voyons bien que c'est des décisions qui sont évidemment politiques puisque dernièrement, lorsqu'il y a eu un gros pic de production, c'était le cocorico français en se disant « Chouette, nous avons consommé plus que jamais et donc nous sommes quand même très, très fort ». Donc là, il y a des choix à faire, on ne peut pas avoir chacun chez soi son petit chauffage d'appoint qu'on va tous branchés à sept heures le matin pour prendre sa douche et après se demander pourquoi est-ce qu'on a les nuisances. Là, il y a une question de responsabilité individuelle et une question aussi certainement de volonté politique de savoir quels sont les

aménagements qui sont vraiment nécessaires. Donc je pense que là, il faut vraiment changer, avoir des projets de société très différents et se demander à quoi va servir cette centrale nucléaire, ce réacteur EPR. Nous savons bien à l'heure actuelle qu'en production de base, la France est parfaitement excédentaire, nous exportons de l'énergie d'une manière régulière à l'étranger alors que nous allons encore augmenter notre production.

Deuxième point, nous voyons bien que ce problème de ligne très haute tension, c'est quand même avant tout le problème de l'industrie nucléaire. C'est le problème de cette centralisation de l'énergie que nous retrouvons dans le nord Cotentin, région que nous avons dédiée complètement au nucléaire, région on peut dire d'une certaine manière sinistrée, sacrifiée au nucléaire. Je pose moi la question de savoir quelle est la vision d'avenir qu'ont les politiques, nos aménageurs de sacrifier au nom d'un petit confort de quelques décennies, un confort vraiment immédiat du court terme, voire à l'échelle du mandat électoral, l'avenir des générations futures. Le mot développement durable on l'entend sans arrêt mais dans les faits, qu'est-ce qu'il en est du durable si ce n'est qu'on va laisser des monceaux de déchets aux générations futures. Tout ceci pour un petit confort, je le répète, bien temporaire. On sait à l'heure actuelle que même les militaires le disent bien clairement, la France est un pays vulnérable en temps de paix, indéfendable en temps de guerre. On nous fait croire que la sécurité que nous avons, l'absence de guerre depuis une cinquantaine d'années c'est quelque chose qui va durer, moi je l'espère que ça dure mais quand on est un tant soit peu attentif à l'histoire de l'humanité, on sait bien que les temps de paix n'ont jamais été très, très longs.

Donc partir dans une technologie de l'ordre du nucléaire, c'est une technologie suicidaire. Nous avons ici dans le Nord Cotentin La Hague qui est le réceptacle de tous les déchets de l'industrie nucléaire pratiquement mondiale, La Hague qui est incapable de résister à n'importe quel attentat terroriste. On a fait des estimations qui montrent que la chute d'un avion de ligne sur La Hague créerait une radio activité de 70 fois Tchernobyl, c'est-à-dire que l'Europe de l'ouest serait en partie inhabitable. Voilà les risques que l'on prend, ce sont des choix, des choix qui me semblent complètement criminels. Et j'espère que les gens qui prennent ces choix auront un jour à les assumer. Voilà.

Monsieur GIBLIN

Merci monsieur. Vous avez développé des points qu'on a entendus dans d'autres séances déjà du débat. Je ne suis pas revenu sur cette question qui est un peu en marge du débat sur la ligne puisqu'il y a en parallèle un débat sur l'EPR comme vous le savez. Ceci étant, vous aviez tout à fait le droit d'exprimer votre point de vue mais je ne pense pas qu'il puisse y avoir de réponse sur cette question. C'était d'ailleurs plus une déclaration qu'une question pour RTE.

Monsieur LAMY

Une question très rapide et précise, l'intérêt des barrages hydroélectriques du sud Manche. Il y a une convention qui va être renouvelée dans deux ans je pense, enfin je fais peut-être une erreur mais très rapidement, avec EDF. Et ça pose un énorme problème dans le sud Manche. Est-ce qu'on supprime les barrages ou est-ce qu'on ne les supprime pas ? C'est des barrages sur la Sélune. Bon il y a du pour et du contre et même les gens du SAGE d'Avranches, de la région d'Avranches, ce n'est pas Avranches, c'est plus près d'ici, c'est Saint James, du SAGE de Saint-James. La discussion est faite pour savoir si on supprime ces barrages hydroélectriques ou non. Alors je pose la question précise, quel intérêt présentent-t-ils puisqu'on est aux portes de la Bretagne, quels intérêts présentent-t-ils puisque l'énergie hydroélectrique permet quand même... Est une énergie renouvelable. Deuxièmement, elle permet d'une certaine façon quand même une certaine accumulation d'énergie.

Un intervenant

Monsieur Desquilbet, si vous pouvez répondre sur ce problème-là et puis plus généralement peut-être sur l'hydraulique en France, rappeler la place que ça prend.

Monsieur DESQUILBET

Oui alors l'hydraulique fait de la France un des principaux producteurs d'énergie renouvelable, et ça représente de mémoire de l'ordre d'un peu plus de 15 % de la consommation française. C'est sûr que le gros de l'hydraulique, ce sont des très grands barrages, notamment dans les massifs montagneux. Il y a un barrage sur la Sélune, il y en a deux, le Roche-qui-Boit et puis Veyzins. Et ces barrages-là produisent une puissance minime clairement, ce n'est pas quelque chose qui se remarque au niveau de ce que l'on observe dans toute la France. Ils ont un énorme intérêt. Celui que vous citez, l'hydraulique de manière générale, c'est pratiquement le seul moyen que l'on a de stocker l'électricité. Aujourd'hui, je dis qu'on ne stocke pas l'électricité, on en stocke dans les petites piles des téléphones portables et des lecteurs MP3, on en stocke aussi dans les barrages sous forme d'eau qui peut être turbiné quand on en a besoin. Donc au niveau de RTE, on ne compte pas sur ce barrage-là pour assurer l'équilibre production/consommation français aux heures de pointe. Il est très petit mais dans une démarche générale de réflexion sur l'avenir du paysage électrique français, on ne peut pas faire une croix sur les petits moyens de production parce que les petits ruisseaux ça fait les grandes rivières et c'est un potentiel hydraulique qui est extrêmement intéressant. Je ne veux pas me prononcer sur les aspects gestion de l'eau et gestion de la rivière du strict point de vue électrique, les transporteurs d'électricité sont heureux de compter sur les barrages pour réguler parce que c'est un moyen qui est économique et souple pour faire de la production quand on en a besoin.

Un intervenant

Bien je vous remercie. Alors une dernière question sur ce thème-là et puis après on passera au thème suivant parce que la soirée va être très, très longue sinon.

Monsieur BEAULIEU

Bonsoir, Joseph Beaulieu, association La Passiflore pays de Fougères. Nous travaillons localement sur la maîtrise de l'énergie et nous incitons au développement des énergies renouvelables. Je voulais apporter quelques petites précisions par rapport aux consommations de pointe. Vous avez dit RTE que vous aviez le souci de la production des heures de pointe. Concrètement, qu'est-ce qu'on voit sur le terrain ? Au sujet des contrats EJP Effacement Jours de Pointe, on constate qu'EDF ne délivre plus de contrats EJP. C'était un contrat qui était fait justement pour gérer les heures de pointe. Là, c'était effectivement sans choix de type d'énergie, mais c'était un mode de gestion des heures de pointe. Donc on voit bien que là EDF n'a pas du tout le souci des heures de pointe. Vous avez parlé aussi des différents modes de production par rapport aux heures de pointe. On voit EDF sur le terrain passer chez les citoyens par derrière les entreprises qui vendent de l'énergie conventionnelle comme par exemple la géothermie. EDF récupère les clients pour installer du chauffage électrique. Le chauffage électrique est le chauffage le plus minable au niveau rendement thermodynamique puisqu'en du chauffage électrique, il y a une centrale nucléaire qui a un rendement thermodynamique de 30 %. Donc ça fait 70 % de perte par chaleur. Cette chaleur est évacuée par de la vapeur d'eau ou par le réchauffement des fleuves ou de la mer. Il y a des experts européens qui ont montré dernièrement que 70 % des causes de gaz à effet de serre pouvaient être sur le compte des émanations de vapeur d'eau. Donc là, je voudrais avoir une réponse à ce sujet.

Par rapport aux productions locales, on le voit localement, on a eu en Mayenne, on a eu en Ile-et-Vilaine, on a eu en sud Manche des projets de solaires photovoltaïques raccordés au réseau. Depuis quelques années, on a vu le budget de l'ADEME réduire à plusieurs reprises deux fois 30 %. L'ADEME ne peut plus concrétiser l'aide aux subventions que le gouvernement avait signée dans le cadre de la directive du passage de 15 à 21 % de la fourniture d'électricité énergie renouvelable pour 2010. On constate qu'aujourd'hui on est en train de régresser puisqu'en 1990, on était à 18 % d'énergie renouvelable dans la production d'électricité, en 2004 on est plus qu'à 13,5. Comment pourra-t-on atteindre cet objectif ? On sait qu'il ne sera pas atteint, donc la France paiera des indemnités énormes au niveau de la communauté européenne, ça c'est un fait presque certain. D'ailleurs l'ADEME le reconnaît, c'est un souci. Pour en revenir à ces projets photovoltaïques, oui effectivement les ADEME ne pouvaient pas suivre les projets puisque leur budget était complètement, je dirais mangé, en milieu d'année. Donc ça, c'est une technologie qui marche parfaitement bien. Sur le terrain, je peux vous dire qu'on a vu des réticences d'EDF quand il y avait des projets solaires photovoltaïques raccordés réseaux. On nous proposait des panneaux bois de 26 centimètres par 52, deux panneaux pour le comptage alors que l'onduleur ne fait que 30 sur 25. Donc c'est complètement incohérent. On a même vu des murs percés pour raccorder des tableaux de comptage. Donc on ne peut pas dire qu'EDF et RTE d'ailleurs, c'est la même connivence, aient le souci de la production locale, de la production propre et de la gestion des pointes.

Un intervenant

Très rapidement Monsieur Herz, on a bien compris que la question concernait surtout EDF et moins RTE mais.

Monsieur HERZ

Tout à fait. Donc je voudrais répondre à Monsieur. Tout d'abord, votre phrase « EDF, RTE c'est la même connivence », non. Depuis 2000, RTE est séparé d'EDF, totalement indépendant au niveau de son management, de ses comptes et aujourd'hui de sa structure. Et cette indépendance a été constatée à la fois par notre régulateur la commission de régulation de l'énergie et par les clients du réseau, c'est-à-dire les consommateurs qui reconnaissent l'indépendance de RTE par rapport à EDF. Alors c'est vrai que nous avons un souci de la pointe mais les actions que font EDF, je dirais que ça regarde EDF en tant que producteur d'électricité comme d'autres producteurs, Suez, SNET, etc. Chaque producteur est libre et effectivement, ça doit être à EDF de répondre ou à d'autres producteurs. Nous, nous ne sommes pas compétents dans ce domaine. Vous regrettez par ailleurs la question des budgets de l'ADEME. Je voudrais dire à titre personnel, pas au nom de RTE, mais à titre personnel, j'ai travaillé à l'ADEME au début des années 90 plusieurs années donc je suis très soucieux de ce que cette agence puisse fonctionner et avoir les moyens de fonctionner.

Un intervenant

Monsieur Robinard, un dernier mot rapidement s'il vous plaît.

Monsieur ROBINARD

Je me permets de reprendre la parole de façon très courte. Je ne vais pas surenchérir forcément sur ce que le collègue a dit parce que je pense qu'on se connaît et l'argumentation je la connais. Ceci dit, je voudrais dire quand même que je déplore que dans le dossier de RTE sur le projet de ligne à très haute tension, je déplore que vous n'ayez pas fait des scénarios ou un scénario d'unités de production en Bretagne, un autre scénario que l'EPR. Alors je sais bien que vous répondez à une demande. Je vous en ai parlé l'autre jour d'ailleurs. Vous êtes capable d'évoquer et de faire des

prospectives et je dis que dans vos dossiers, vous devriez suggérer d'autres scénarios d'unités de production que l'EPR. Ça c'est un premier point.

La deuxième chose que je voudrais dire de façon rapide, on parle de bénéfices éventuels de l'EPR, la ligne THT. Ça a été évoqué tout à l'heure. Moi je mentionne des faits précis. On a l'A84 qui traverse la Basse-Normandie, l'Ille-et-Vilaine, la Bretagne et. On a un trafic de matières nucléaires, de déchets nucléaires en permanence là-dessus. On a vu nous des accidents de camions sur cette autoroute. Je veux dire que là, on est directement tous concernés par le risque d'un accident de matières radioactives par exemple. Et ça, ça veut dire que c'est très concret. On a la question des déchets, de la circulation des matières nucléaires. On a sur les bras avec le parc nucléaire et avec l'EPR aussi, ça se surajoute, la question du démantèlement des centrales, des réacteurs nucléaires. Actuellement, on a aussi le projet d'une autre usine sur l'enrichissement d'uranium. Il y a le projet ITER à Cadarache. Globalement on a tout ça... Parce qu'on est contribuable et consommateur. Monsieur Chirac parle actuellement, a annoncé un projet de réacteur de quatrième génération, je veux dire, attendez la coupe pleine, où va-t-on aller à ce rythme-là ? Si on ne résout pas le problème, si on ne maîtrise pas la consommation je dirais, c'est la fuite en avant quoi.

Un intervenant

Bien Monsieur Robinard, votre remarque rejoint celle de votre collègue, le monsieur qui s'est exprimé au fond. Nous l'avons entendu, Monsieur Herz vous vouliez réagir ? Juste sur le scénario, juste sur la première partie.

Monsieur HERZ

Sur les scénarios vous avez raison, il faut des scénarios. Simplement comme vous le soulignez, le dossier du maître d'ouvrage de cette ligne n'est pas le lieu pour faire de tels scénarios. Il y a un exercice qui va être en cours, qui est le schéma de développement du réseau de transport. C'est un exercice que RTE doit faire tous les deux ans pour le ministre chargé de l'énergie et le ministre demande que ce schéma de développement du réseau repose sur des volets régionaux qui soient construits en concertation avec les acteurs régionaux. Donc il y aura de la part de Madame la Préfète, je pense dans les mois à venir, je ne connais pas exactement le détail, je dirais la mise en œuvre de cet exercice comme ça avait été mis en œuvre dans le passé pour le schéma de développement que RTE a publié l'année dernière. Un exercice de schéma de développement où avec les acteurs on examinera les prévisions de consommation, les prévisions de production pour regarder les besoins en matière de développement du réseau.

JP GIBLIN

Monsieur Robinard, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure en introduction. Il y a un groupe de travail pluraliste auquel est associé le Conseil Régional de Bretagne et la préfecture de région pour la partie Bretagne qui va essayer de produire dans l'esprit un peu le scénario, quelque chose dans le temps du débat. Bon il est évident qu'on n'ira probablement pas jusqu'au bout mais c'est l'amorce peut-être d'une réflexion du type de celle que vous souhaitez. Voilà. Alors si vous voulez bien, on est un peu désolé de vous frustrer mais si on veut aborder l'ensemble des thèmes, je crois qu'il faut qu'on s'arrête, qu'on se discipline un tout petit peu. Excusez-moi monsieur. Et donc je crois que c'est Monsieur Mabilais, Jean-Bernard Mabilais qui va vous présenter le thème très important de la santé publique qui est le thème qui suit le premier thème que nous venons d'aborder. Merci.

Quels impacts des CEM sur la santé humaine ?

JB MABILAIS

Bonsoir, donc le deuxième thème de la soirée «Quels sont les impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine ? ». C'est aussi ce qui a fait l'objet de la dernière réunion thématique dans le programme du débat nucléaire et c'est un thème très frais puisque c'était le thème de la réunion à Châteaugiron la semaine dernière, le 11 janvier. Pour organiser cette réunion, nous avons invité des spécialistes français et étrangers qui sont venus faire à notre demande un état des lieux des connaissances sur ce sujet, sujet complexe qui comprend des incertitudes, qui génère des controverses et qui est source de nombreuses inquiétudes. En fait la question c'est « Connait-on les effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine ? ». Les scientifiques qui étaient présents la semaine dernière ont dit que les études en laboratoire sur des animaux exposés à des champs électromagnétiques n'ont pas permis de constater des effets biologiques sur la santé. En revanche, des études épidémiologiques et notamment celles très récentes et médiatisées du docteur Draper en Angleterre montre une augmentation statistique significative des leucémies des enfants. Les experts ont constaté cette association mais ne savent pas expliquer la causalité et s'il y a causalité directe ou indirecte. Ils invitent néanmoins à la prudence. Certaines conclusions ont été contestées par plusieurs acteurs invités à la tribune. Il faut noter que nous manquons en France d'études épidémiologiques. Nous savons que l'INSERM tient un registre national des hémopathies malignes de l'enfant qui va être amélioré, avec une attention particulière pour les populations vivant à proximité des lignes. Mais les résultats ne seront pas disponibles à l'échéance de la ligne qui nous concerne. Il n'y a donc pas de certitude scientifique mais le doute existe et l'inquiétude est forte. Nous avons eu l'occasion à chacun des débats de le constater, mais aussi aux vues des documents qui ont été produits pour alimenter ce débat.

Sur les 19 cahiers d'acteurs qui sont à ce jour publiés, 12 font état de cette question. Sur les questions écrites que nous avons reçues à la commission, 30 % des questions, c'est-à-dire un tiers, évoque cette préoccupation. Dans ce cas, n'est-il pas prudent d'appliquer le principe de précaution et comment le faire dans ce cas précis ? Peut-on envisager la mise en place d'un dispositif de vigilance partenarial et transparent ? Si l'OMS préconise des mesures, elle ne statue pas sur leur contenu précis qui est de la responsabilité de chaque pays. Il revient aussi aux autorités de déterminer le niveau de ce qu'on appelle « le risque acceptable ». C'est une notion qui a été évoquée la semaine dernière pendant cette soirée, elle a été évoquée sous forme interrogative et elle n'a pas eu de réponse. Donc voilà l'état de la question des effets sur la santé humaine que nous avons retenue à la suite et de l'ensemble des débats, et de la soirée thématique de la semaine dernière.

Un intervenant

Alors je vois qu'il y a déjà des doigts qui se lèvent dans la salle. On peut peut-être déjà commencer par prendre quelques questions avant que ça réagisse sur le plateau.

Henri JEAN

Henri Jean, association, le Béruchau, défense de l'environnement. A propos des études scientifiques tendant à rassurer les populations et prouvant que les effets des champs magnétiques sur la santé humaine sont peu ou pas importants, à propos d'EDF qui finance ces études, peut-on à la fois être juge et partie et à qui profite le crime ?

Un intervenant

Qui veut répondre, Monsieur Herz peut-être.

Monsieur HERZ

Oui je vais répondre. Ce que je voudrais dire tout d'abord, c'est que la question a émergé en 1979. Donc avant 1979, ça faisait des dizaines d'années qu'il y avait des lignes électriques à haute et très haute tension, que nos agents vivaient à côté des lignes sans que la question n'ait jamais été évoquée. Cette question a été évoquée suite à une étude épidémiologique, c'est-à-dire une étude statistique faite aux Etats-Unis. Donc quand l'industrie électrique en France et dans le monde, et également les gouvernements en ont pris connaissance, ils ont décidé de faire face à leurs responsabilités et de lancer entre autre un vaste programme de recherches et d'informer les populations. Alors bien entendu, il y a eu un certain nombre d'études qui ont été financées par l'industrie électrique, mais ce qui a été fait en France sur le modèle anglo-saxon, ça a été d'obliger les chercheurs par contrat à publier les résultats de la recherche qu'ils soient bons ou mauvais, dans un délai d'un an après l'obtention de ces résultats, ceci pour garantir l'indépendance de ces recherches. Parce qu'il faut bien voir que beaucoup d'argent a été mis en matière de recherche dans ce domaine et s'il n'y avait pas eu ce financement de l'industrie électrique, il y aurait eu peu de recherche. Donc l'industrie électrique a souhaité financer ces recherches pour savoir et notamment pour ses agents, pour les riverains des ouvrages, pour savoir ce qu'il en était, mais a tenu vraiment à ce qu'il y ait une indépendance assurée par contrat auprès des...

Un intervenant

(Inaudible).

Monsieur HERZ

Il y a une indépendance par contrat puisque les chercheurs sont obligés à publier les résultats de leurs recherches dans le monde entier, ça s'est fait en France, ça se fait dans les pays anglo-saxons, il y a une réelle indépendance. Et si nous n'avions pas financé ces études, je pense qu'il y aurait eu beaucoup moins de résultats de recherche, mais ça il faut le demander aux pouvoirs publics.

Je voudrais monsieur si vous le permettez, parce que votre question met un petit peu en cause les experts que nous avons invités. Alors je peux vous dire que ceux auxquels nous avons demandé de participer, qu'il s'agisse de l'OMS, du professeur italien qui était là, ou de Monsieur *(inaudible)* ou de Monsieur Goeury qui représentait l'étude Draper, ne sont pas sous contrat avec EDF. Ou alors nous ne l'avons pas su, mais je pense qu'ils ne sont pas sous contrat. Nous leur avons demandé. Je précise aussi, et là je voudrais faire un commentaire vraiment qui exprime le fond de ma pensée. Je précise aussi que l'étude Draper dont on parle beaucoup, vous la connaissez, nous l'avons traduite, nous l'avons mise sur le site Internet, c'est la dernière étude récente qui conclut à ce qu'il y ait une corrélation statistique entre l'occurrence de la leucémie et la proximité des lignes. Cette étude Draper, il faut savoir qu'il y avait Monsieur Draper de l'université d'Oxford plus des collègues et il avait également dans cette étude, il a cosigné cette étude, le conseiller scientifique de National Grid qui est l'équivalent de RTE en Angleterre. Ce qui montre que dans ce pays, en Angleterre, en Grande-Bretagne on va dire, il y a une capacité de travailler collectivement et de manière sans doute très transparente, c'est tout à fait dans la transparence que ça été fait, sur des sujets qui font controverse. A mon sens, vu du rôle que nous avons de commission, je trouve que c'est un progrès pour essayer d'éclairer des controverses, c'est-à-dire ce travail en commun. Donc voilà ce que je voulais simplement préciser.

Monsieur DESQUILBET

Je voudrais ajouter deux petites choses. Qu'est-ce que vous auriez dit si on n'avait rien financé ? Ça aurait été totalement irresponsable parce que c'est notre produit, c'est le produit qu'on transporte, c'est le produit sur lequel on travaille. Donc les premières populations exposées ce sont nos agents qui travaillent au contact du potentiel quand ils entretiennent le réseau, qui sont en permanence dans les postes à proximité des transformateurs qui sont des bobines, donc qui fabriquent des champs magnétiques. Les populations qui habitent aux abords des postes sont d'abord les exploitants des postes, dont des agents de RTE. Il y a ce premier point. Et d'autre part, vous avez employé un mot et je pense que vous glissez sur un terrain de polémiques, il me semble que le sujet mérite qu'on aille au fond des arguments techniques et que l'on ne rentre pas dans des soupçons ou dans des attaques de ce genre.

Un intervenant

Alors monsieur Lamy peut-être devant.

Monsieur LAMY

Oui dans le même sens pour ne pas faire de polémique, lors de la réunion de Villedieu, de la réunion de Saint-Lô, RTE en la personne de Monsieur Herz connaissait-il le rapport remis à la DGS le 8 novembre 004, champ magnétique et extrêmes basses fréquences et santé. En particulier le chapitre 7, 7.1, 7.2, 7.2.1 et 7.2.2. Dans le même sens, pourquoi la France - puisque c'est dans le même rapport - n'a-t-elle pas actuellement de cartographie de l'exposition des citoyens aux rayonnements non ionisants, basses fréquences, champs électromagnétiques Ce manque est déploré en de nombreux endroits du rapport remis à la DGSS et nous met pratiquement au dernier rang de l'Europe.

JP GIBLIN

Le rapport de la DGS est également disponible, il est sur le site de la commission et si vous le souhaitez, on peut même vous l'envoyer par écrit. Vous l'avez trouvé. Voilà.

Monsieur LAMY

(inaudible).

JP GIBLIN

Ah mais vous auriez pu l'avoir.

Monsieur HERZ

Donc nous aussi nous l'avons bien sûr puisqu'il a été rendu public, il est d'ailleurs en référence dans notre dossier du maître d'ouvrage qui est disponible à l'entrée, ainsi que d'ailleurs les références de l'étude Draper et d'autres études comme l'étude Dol. C'est ce rapport qui a servi de base à un avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France en date du 3 mars 2005. Et c'est vrai, vous reconnaissez qu'il y a un déficit en France en matière de suivi des populations, mais ça c'est une question qui est du ressort des autorités sanitaires.

Un intervenant

(Inaudible).

Un intervenant

Monsieur Renaud de la confédération paysanne souhaitait prendre la parole.

Monsieur RENAUD

Oui moi justement, j'avais une série de questions à vous poser sur le sujet, mais bon comme elles ont été déjà plus ou moins posées, donc je vais aller directement sur une autre. Bon, vous avez dit qu'effectivement c'est votre travail, donc vous avez intérêt à avoir une très grande transparence. Alors moi la question que je me pose au travers du débat qui se passe sur cette ligne-là et notamment sur les aspects santé animale et santé humaine, pourquoi vous n'avez pas engagé depuis le temps, je pense à la ligne THT qui passe déjà dans notre région qui a plus de 25 ans je crois, ou 25 ans, je n'ai plus les dates très précises, pourquoi vous n'avez pas engagé une étude sur les aspects de santé humaine, santé animale sur cette ligne-là ? Là on aurait eu droit à une vraie transparence. Quand je dis une étude, là on fait référence à des études anglaises, à des études américaines, on a une querelle d'experts. Pourquoi vous n'auriez pas missionné des experts indépendants qui auraient travaillé spécifiquement sur un tracé existant et relevé éventuellement tous les facteurs de risque qu'il pouvait y avoir ? Là on aurait eu une transparence. Je pense que les populations et notamment les agriculteurs qui habitent et qui travaillent – il n'y a pas que les agriculteurs mais bon moi je suis plus côté agriculteurs – sous ces lignes-là auraient peut-être eu moins peur je veux dire, et surtout une bonne information.

Monsieur HERZ

Alors je vais séparer la question de la santé humaine et de la question des animaux. Concernant la santé humaine, il faut savoir que les études épidémiologiques dont on parle manipulent des chiffres sur une population extrêmement faible puisqu'il n'y a que 0,5 % de la population française à côté de lignes, ça doit être la même chose au Royaume-Uni où sont faites pas mal d'études, avec des maladies extrêmement rares fort heureusement, comme la leucémie de l'enfant. Donc nous avons à côté de la ligne existante qui va du Cotentin vers Domloup, nous avons recensé qu'il y a à peu près 200 habitations. Donc on ne peut en aucun cas faire des statistiques avec un nombre aussi important, ça n'est pas représentatif.

En revanche, concernant la question des élevages, il est clair que dans certaines conditions, c'est rare mais ça peut exister, il peut y avoir création de courants parasites à côté de lignes électriques, courants parasites qui peuvent être liés à la ligne, mais qui peuvent être liés aussi à des problèmes électriques dans les installations. C'est pour ça que quand il y a des difficultés qui peuvent exister au niveau des installations d'élevage, nous avons mis en place, c'est le ministère de l'agriculture mais nous coopérons avec le ministère de l'agriculture, de la confédération paysanne et les autres organisations...

Un intervenant

Excusez-moi mais sur le thème de l'élevage... Il y a déjà beaucoup de questions qui vont arriver donc on ne va peut-être pas mélanger tout, sinon on ne va pas y arriver.

Un intervenant

(Inaudible).

Monsieur LAMY

Monsieur Herz, je vous interdis de dire que la leucémie est une maladie de l'enfant qui est une maladie rare. Pour la bonne raison, c'est que j'en ai deux dans ma famille et que j'ai ma femme qui actuellement a une leucémie lymphoïde chronique. Ce sont des maladies rares, merci. Et actuellement, je me permets de travailler à *(inaudible)* sur le sujet. Donc je pense quand même dire que c'est une maladie rare, il ne faut quand même pas exagérer. Nous sommes dans le cadre d'une cancérisation, là elle est rapide dans la mesure où c'est de l'hémato chez l'enfant et toutes les cancérisations chez l'enfant sont toujours beaucoup plus rapides lorsqu'on est jeune, c'est les statistiques qui le donnent. Donc en fait il est quand même, c'est quelque chose qui n'est pas extrêmement rare, elle se guérit d'ailleurs chez l'enfant beaucoup mieux puisqu'on peut faire des greffes de moelle et qu'on ne peut pas faire chez les autres. Mais de dire que c'est une maladie rare, c'est une maladie en pleine évolution et dans lequel on recherche.

Monsieur HERZ

Je suis désolé Monsieur Lamy, je suis désolé pour votre famille mais je crois qu'il y a 400 cas, si je ne me trompe pas, 400 cas de leucémie par an en France pour plusieurs centaines de milliers d'enfants. Les médecins considèrent que c'est une maladie rare.

Monsieur LAMY

Je suis positivement désolé, en France le registre sur le cancer date de quand ? Depuis quand a-t-il été accepté dans toutes les communes ? C'est extrêmement rare, en 79 j'ai passé une nuit au conseil municipal de Granville à essayer de faire, alors que je n'étais pas du tout concerné d'un point de vue de leucémies, je ne les connaissais pas à l'époque, j'ai passé une nuit entière à essayer de faire que le registre pour le cancer puisse être adopté dans le nord Manche actuellement. Je suis positivement désolé, à la suite de l'intervention du professeur Viel, il y a eu un arrêt et tout le monde a déploré de ne pas avoir de registre sur le cancer depuis suffisamment longtemps pour pouvoir tirer des conclusions. Et ça c'est des vérités, on peut aller les vérifier et au registre de cancer de Cherbourg si vous voulez.

Un intervenant

Monsieur si vous voulez poser une question.

Jean-Christophe BENOIT

Oui bonsoir, Jean-Christophe Benoit de Rennes. Je voulais dire à RTE « Reconnaissez que si une étude... ». Si des risques avérés des champs électromagnétiques reconnus par de nombreux scientifiques montrant des problèmes pour la santé étaient reconnus, ça n'arrangerait pas vos affaires parce qu'un certain nombre de personnes malades à cause de ces lignes n'hésiteraient certainement plus à porter plainte. Par ailleurs, je trouve que les autorités sanitaires aussi bien françaises qu'internationales sont extrêmement favorables par rapport à vos activités, notamment la norme française reconnaissant une dose d'exposition de 100 micro Tesla, alors que les scientifiques indépendants s'accordent à reconnaître des risques sur les enfants à partir de 0,4 micro Tesla. Que dire d'autre ? Sur l'étude Draper par exemple, on cherche à minimiser, à présenter les risques de

façon minimisée. On annonce un risque de 1,69 au lieu de dire 70 % de risques en plus. Donc comment peut-on avoir confiance ! Ce n'est pas dans le fait que vous nous dites qu'il n'y a aucun danger mais plus dans le niveau de confiance qu'on peut avoir. A force de minimiser tous les risques, de dire que tout va bien, eh bien je suis désolé, on ne peut pas avoir confiance.

Monsieur HERZ

Monsieur, je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne peut pas avoir confiance. Le 1,69 ou le plus 69 %, ce n'est pas nous. C'est l'étude de Draper. Le fait est que l'étude Draper, c'est une corrélation statistique et que l'ensemble de la communauté scientifique internationale reconnaît qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre les champs électromagnétiques des lignes et une telle corrélation statistique. C'est Draper lui-même qui le reconnaît. A 600 mètres des lignes où le champ magnétique est inférieur à celui que l'on trouve dans les maisons, il y a un facteur de 1,23 ou plus 23 % pour reprendre votre façon de présenter les choses. Donc pour nous, ce qu'on peut dire c'est qu'il y a une corrélation qui pourrait nous faire penser que ce ne sont pas les champs magnétiques des lignes qui sont en cause mais d'autres explications. Comme Draper le reconnaît puisque par exemple, il y a souvent des regroupements d'infrastructures. Donc nous construisons souvent nos lignes pour regrouper les infrastructures le long des routes, des autoroutes. Donc ceci pourrait être une explication. Et c'est d'ailleurs pour ça que le conseil supérieur d'hygiène publique de France préconise de continuer les recherches. La recherche n'est pas arrêtée et donc les recherches continuent dans ce domaine.

Un intervenant

Monsieur Renaud.

Monsieur RENAUD

Mais vous RTE, est-ce que vous êtes prêts aujourd'hui face aux inquiétudes... Parce que tous les gens qui vivent à proximité de la ligne ont entendu parler de cas etc., je veux dire c'est vrai, mais c'est extrêmement dur de faire le lien entre tout ça. Est-ce que vous, vous êtes prêt en tant que société aujourd'hui de transport en électricité à missionner une étude d'experts indépendants pour faire cette étude ?

Monsieur HERZ

Etude de... ?

Monsieur RENAUD

Cette étude justement de facteurs de risque sur la santé humaine.

Monsieur HERZ

Nous avons 3 000, enfin plusieurs centaines ou milliers d'agents qui habitent avec leurs familles à côté des lignes. Il y a des études médicales, nous collaborons à une étude avec les Québécois sur ce sujet et les Québécois ont d'ailleurs des niveaux de tension plus élevés puisqu'ils vont jusqu'à 760 000 Volts. Donc il y a des études qui sont lancées par RTE sur ce sujet. Et de notre expérience, de 20 ans de recherches entre 1979 où on ne savait rien et aujourd'hui où on sait beaucoup plus de choses et où l'incertitude c'est énormément réduite, de l'expérience de nos agents et nous avons des

agents qui peuvent en témoigner, le fait que nous respectons la réglementation pour nous est une garantie d'absence d'effet à côté de nos lignes.

Un intervenant

Madame qui a posé une question...

Anne GEORGEAULT

Anne Georgeault, je suis présidente de l'association nationale « Animaux sous tension ». Moi je voudrais faire une réflexion à Monsieur Herz par rapport à l'attitude de RTE. Je suis désolée mais bon, il y a une absence de transparence de la part de vos services qui est tout à fait évidente. Lorsque dans les exploitations il y a des campagnes de mesures électriques qui sont faites, vous baissez systématiquement le transit. Donc pourquoi ? Si effectivement il n'y avait aucun effet, pourquoi baissez-vous le transit ? Par ailleurs, vous empêchez toute expérimentation animale dans les élevages. Je rejoins ce que dit Monsieur Renaud, ça serait pourtant très intéressant. Pourquoi empêchez-vous toutes ces expérimentations ? Effectivement s'il n'y avait rien, pourquoi ne les faites-vous pas ? Pourquoi ne les laissez-vous pas... ?

Monsieur HERZ

Écoutez, on ne baisse pas les transits. On ne va pas s'amuser à baisser les transits. Le réseau 400 000 Volts, c'est l'épine dorsale de l'alimentation électrique du pays. On ne va pas lorsqu'il y a des mesures dans les élevages baisser le transit. En plus le courant, il suit le chemin qu'il peut, c'est les lois de la physique, c'est ce qu'on appelle les lois de Kirchoff. Donc on ne peut pas baisser le transit comme cela arbitrairement quand il y a des expérimentations. Ça n'est pas vrai.

Un intervenant

Madame Georgeault, si on peut traiter ces problèmes santé animale dans le troisième temps de notre réunion et rester un moment sur la santé humaine, je vous en serais très reconnaissant. On prend votre question, vous la reformulerez éventuellement tout à l'heure, je pense que certainement, mais je souhaite qu'on reste sur les cinq temps que nous vous proposons. C'est plus facile pour nous pour organiser le débat. Je pense que de la santé humaine évidemment appelle beaucoup d'interrogations. Alors y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Lamy, je ne voudrais pas vous redonner la parole tout de suite parce que (*inaudible*).

De la salle

Bernadette (*inaudible*) de Domloup. Moi je suis étonnée, vous avez parlé de 200 foyers, ça me paraît très peu. D'autre part, je voulais vous signaler que j'ai quitté la Hague, j'ai habité là-bas en 87, on parlait déjà d'une augmentation sur la ville de Les Pieux des cancers pour les enfants. Donc 87 - 88, et maintenant cette étude a disparu. A l'époque, il n'y avait pas de RTE, c'était financé par la COGEMA. Donc il y avait déjà des soucis.

Monsieur HERZ

Est-ce que c'était lié à la ligne électrique ou à d'autres causes ?

De la salle

Tout à fait, tout à fait puisque Les Pieux, c'est le démarrage. C'était le début et vraiment il y avait déjà des soucis donc je suis un peu étonnée. Enfin j'ai peut-être mélangé avec COGEMA, mais c'était financé... C'était Flamanville et tout ça. Vous avez parlé de 200 foyers, ça me paraît très peu.

Monsieur HERZ

Alors sur le nombre d'habitations, nous avons recensé 200 habitations entre le Nord Cotentin, pas Flamanville mais le poste de (inaudible) dans la commune de l'Etang-Bertrand et Domloup à une distance de 100 mètres de part et d'autre de la ligne. Par ailleurs, ce que vous indiquez sur Les Pieux, je ne sais pas mais est-ce que vous faites référence à quelque chose lié à la centrale ou aux lignes, je ne sais pas.

Monsieur LAMY

J'ai également habité Les Pieux au moment où ça s'est créé, j'ai encore actuellement une maison là-bas dans cette région. Et en plus, j'ai quitté Les Pieux pour une question d'ambiance et une question d'éthique professionnelle à laquelle il était impossible de travailler à l'époque tellement les gens étaient inquiets. Mais je conserve là-bas, et je vais encore marcher très régulièrement là-haut avec des anciens cultivateurs que je connais très, très bien et nous en discutons très sereinement. Voilà, donc à l'époque effectivement, il y a eu une étude de faite financée par EDF sur la sortie des lignes qui sortaient justement de Dielette. Je me suis marié à Dielette. Voilà.

Donc sur les lignes, et cette étude a débouché sur l'étude du professeur Viel, indirectement demandée par des associations, et là on a eu un tollé et un lynchage absolument invraisemblable. Ça a été un lynchage au point que le professeur Viel, sa chaire d'épidémiologie n' pratiquement plus existé. Donc pourquoi ? Et encore actuellement, lorsqu'il y a des réunions à la CLIF de Fermanville, ce clash est encore évoqué et c'est un sujet positivement tabou. Si on aborde le problème de l'enquête du professeur qui Viel qui était sur les leucémies je vous signale, qui comprenait également les lignes puisqu'il y avait les lignes, plus la centrale EDF, plus COGEMA puisque c'était toute la zone. Il y a eu, si on en parle encore actuellement lors des assemblées de la CLIF où je vais régulièrement puisque que j'y suis invité par mon cher confrère Monsieur Gatignol qui est ex-président de la CLIF et député de Valognes. Donc si ce dossier est abordé, immédiatement il y a deux clans et une bagarre absolument épouvantable et il n'en sort plus rien. C'est le clash total.

Un intervenant

Monsieur Robinard.

Monsieur ROBINARD

Quelques points. La recherche en France sur la santé publique est absolument insuffisante. Je suis infirmier de profession par ailleurs, j'en sais quelque chose. Je voudrais dire qu'il y a actuellement 18 régions du cancer en France, c'est absolument insuffisant par rapport je dirais à la surveillance de la santé publique sur le territoire.

Un intervenant

(Inaudible).

Monsieur ROBINARD

Oui je dis 18 seulement. Alors par ailleurs, une question précise pour Monsieur Herz, c'est vrai que vous évoquez - ça a été évoqué tout à l'heure – 200 habitations recensées entre Menuel et Domloup. Evidemment, vous dites 100 mètres de part et d'autre. Aujourd'hui, compte tenu des dernières données, il faudrait élargir le couloir d'observations au-delà de 200 mètres de part et d'autre, ça me paraît évident. Et du coup, vous avez plus de 200 habitations concernées.

D'autre part, si on travaille uniquement, si on raisonne uniquement sur le lien de causalité, la relation de cause à effet, je pense que c'est fini ça, on n'y arrivera pas parce que là, c'est un débat d'experts interminable. Aujourd'hui on s'aperçoit, et on l'a vu au travers de la réunion de Chateaugiron, le débat porte avant tout sur les études épidémiologiques, les observations statistiques. Et c'est à partir de cela sans évidemment pouvoir corrélérer les raisons qui font qu'on observe telle et telle chose, c'est à partir de ces études épidémiologiques que les pouvoirs publics peuvent établir des seuils d'exposition. Alors moi, ce qui me choque actuellement profondément, c'est le fossé immense entre la France et d'autres pays en Europe notamment. On a le cas de la Suède, on parle de 0,2 micro Tesla seuil d'exposition et la France se base sur un seuil, une recommandation européenne de 100 microteslas. Là, il y a un hiatus fondamental, il faut le résoudre et ce n'est pas normal. Je rappelle que l'on protège plus le matériel électrique, électronique que la santé humaine. Pierre Le Ruz l'autre jour l'a rappelé, Pierre Le Ruz qui est un expert indépendant l'a rappelé. Le seuil toléré pour le matériel électronique, électrique, c'est de 3,7 microteslas. Il ne faut pas être, je dirais, bien savant pour comprendre effectivement que le matériel a plus de valeur que la santé humaine, même si je ne sais pas de procès d'intention *a priori*.

Sur l'indépendance de la recherche, je rappelle un point fondamental, je me permets, c'est l'occasion. Je rappelle et ça a été dit l'autre jour de façon peut-être un peu véhémence par rapport à Madame Van Deventer, le lien entre l'industrie nucléaire, enfin l'accord plutôt, l'accord entre l'AIEA l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et l'OMS. Et cet accord stipule deux choses. Que l'OMS ne peut diffuser de documents et d'informations confidentielles sans l'accord de l'AIEA. Et d'autre part, elle ne peut pas publier sans l'accord de l'AIEA de documents qui mettraient en difficulté l'industrie nucléaire. Et là, là dessus, même si on peut accorder crédit et ne pas mettre en doute la sincérité des personnes qui interviennent, je suis désolé, les accords institutionnels font qu'on a un doute objectif sur l'indépendance de l'OMS par rapport à l'AIEA et donc un doute sur la prise en compte de la protection de la santé publique en France et dans le monde.

Monsieur GIBLIN

Ça concerne les rayonnements ionisants et pas les rayonnements non ionisants, ceux dont on parle aujourd'hui.

Monsieur ROBINARD

Tout à fait, mais ceci dit, vous l'admettrez peut-être avec moi, par effet de cascade, compte tenu des intérêts en jeu, des intérêts économiques, des intérêts commerciaux en jeu, on peut aussi avoir un doute sur l'indépendance des experts officiels quant à la publication et en tout cas à leur indépendance d'esprit sur les résultats et l'exploitation des résultats.

Monsieur HERZ

Bien. Alors sur les différents points soulevés par Monsieur Robinard, un premier point sur la causalité. Je suis désolé, si on dit qu'on n'a pas trouvé de causalité, c'est parce qu'il y a eu des centaines d'études en laboratoire sur des cellules, sur des animaux etc., qu'ils n'ont jamais rien trouvé. Ça a été dit par les experts à Chateaugiron. Par ailleurs, concernant la réglementation, il y a une réglementation européenne, une recommandation européenne pardon, qui effectivement indique une norme de 100 microteslas, ces 100 microteslas de l'Union européenne proviennent d'experts internationaux, de l'ICNIRP, la commission internationale sur les rayonnements non ionisants. En 2002, la commission européenne dans le cadre de cette recommandation a interrogé un groupe d'experts indépendants pour leur demander s'il fallait faire évoluer ces recommandations. La réponse a été qu'il n'y avait pas lieu de les faire évoluer. Et la France applique cette recommandation, même pour les lignes électriques, elle l'a mis dans sa réglementation. Il y a un certain nombre de pays européens qui l'appliquent également. Je suis désolé mais en Suède, il n'y a pas de mise en œuvre réglementaire de cette recommandation. Donc le chiffre de 0,2 microtesla n'est pas le chiffre applicable aux lignes électriques en Suède.

Monsieur ROBINARD

Alors à ce moment-là, d'où la Suède tire t'elle cette norme ? Je veux dire elle ne l'a pas inventé. Il n'y a pas que la Suède d'ailleurs...

Monsieur GIBLIN

C'est un point sur lequel il faut que le débat apporte une clarification.

Monsieur ROBINARD

La Suisse a microtesla, etc.

Monsieur GIBLIN

Monsieur Vecchia qui représentait l'ICNIRP à la réunion de Chateaugiron a évoqué deux pays étrangers, la Suisse et l'Italie. Donc ça, on a une information. Il n'a pas eu le temps de parler de la Suède, mais je crois qu'il l'avait préparé dans son exposé. Malheureusement c'était en fin de réunion, il ne l'a pas fait. Donc je crois que son exposé, les documents qu'il a présentés sont maintenant sur le site de la commission, comme tous les documents qui sont présentés dans les réunions. Donc je vous invite à vous y référer parce que je pense que c'est une question factuelle sur laquelle on devrait pouvoir être tous d'accord à la fin du débat. Voilà.

Monsieur RENAUD

Oui, juste Monsieur Herz a l'air de s'appuyer sur les éminents experts qui étaient là, alors sans vouloir faire de polémique avec l'un deux, dont celui qui a remis le rapport à la DGS qui a été assez contesté, ce monsieur, un professeur émérite au curriculum quand même relativement conséquent je disais, entre autre faisait partie de l'Académie des sciences. Académie des sciences qui en son temps a produit un rapport sur l'innocuité de l'amiante.

Un intervenant

Je suis d'accord que l'Académie des sciences a fait comme on dit, entre guillemets, peut-être une boulette, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut faire porter le doute...

Monsieur RENAUD

C'est une boulette qui entraîne des centaines et des centaines de morts.

Monsieur GIBLIN

Je suis tout à fait d'accord avec vous, l'amiante c'est un vrai scandale. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut incriminer un expert qui est un simple membre de l'Académie des sciences et qui n'est pas forcément compétent dans le domaine de l'amiante. Par ailleurs, quand je dis que nous nous référons aux experts internationaux, c'est notamment à l'ICNIRP représentée par Monsieur Paolo Vecchia qui en est le président mais qui regroupe des experts de tous les pays. Et c'est cette institution internationale qui a proposé les valeurs limites, actuellement l'objet de la recommandation de l'Union européenne.

Un intervenant

Le temps passe, on va prendre une dernière question. Je sais que le sujet, on ne pourra pas l'épuiser ce soir mais quelqu'un qui n'a pas encore parlé si vous voulez bien Monsieur Lamy. Monsieur avec la casquette au fond.

Jean-Michel CAUDARD

Oui bonsoir, Jean-Michel Caudard, Domloup. Moi je voudrais revenir un petit peu sur un précédent thème, c'est le thème de l'export. Je crois qu'EDF vend du courant à l'export, je ne sais pas à quel pourcentage mais vous vendez du courant en Europe. Comment se fait-il que vous nous disiez que la Bretagne a besoin de courant alors que vous en vendez ? J'ai du mal à comprendre. Est-ce que ce n'est pas plutôt un alibi pour la création d'OPR, pour la distribution en plus de courant dans toute l'Europe sachant que vous avez une position forte en Europe actuellement ?

Monsieur HERZ

Alors Monsieur, nous nous ne sommes pas EDF, nous sommes RTE, donc nous, nous ne produisons pas le courant, nous le transportons.

Jean-Michel CAUDARD

EDF est un sous-traitant de RTE, c'est tout, le sous-traitant majoritaire.

Monsieur HERZ

EDF est un client de RTE, un client en tant que producteurs comme l'est le groupes Suez, comme l'est la SNEP, comme l'est la Compagnie Nationale du Rhône, comme le sont les producteurs étrangers qui vendent en France. C'est un client comme le sont également les consommateurs et les réseaux de distribution dont celui d'EDF. EDF exporte certes, mais la France importe, la France exporte. Il y a un solde exportateur positif de la France, c'est vrai. Cela étant, la question de la Bretagne ce n'est pas une question de solde exportateur ou importateur, c'est une question de déficit

de capacité de production pour arriver à avoir une qualité de courant qui soit suffisamment bonne au bout de la péninsule bretonne.

Un intervenant

Monsieur au fond...

Alain TORTELLIER

J'ai une question pour RTE. Alain Tortellier de Vitré. Tout de suite, là très rapidement, c'est vrai que vous avez parlé de 200 habitations et la personne tout de suite vous a fait cette remarque pour reprendre. Et vous avez dit « oui, il y a 200 habitations parce qu'on prend en compte un couloir de 100 mètres de chaque côté, c'est ce que j'ai compris. Pourquoi uniquement donc avoir recensé le nombre d'habitations sur ce couloir, en fait pourquoi uniquement ce couloir de 100 mètres. Et est-ce que vous connaissez le nombre d'habitations sur un couloir de 300 mètres pour la même ligne. Et si vous ne la connaissez pas, pourquoi vous ne connaissez pas le nombre d'habitations au-delà de 100 mètres ?

Monsieur HERZ

Ce n'est pas un couloir, la commission nous a demandé de faire le bilan de la ligne existante à tous points de vue. Donc nous avons recensé les habitations à proximité. Ce qui nous était demandé, c'est 100 mètres. Sur la base des photos aériennes, on peut également compter à une distance de 100 mètres, 200 mètres des lignes, le calcul est faisable. Mais je ne crois pas qu'il faille parler en termes de couloirs. C'est juste un dénombrement du nombre d'habitations.

Alain TORTELLIER

Uniquement 100 mètres.

Monsieur GIBLIN

Dans la demande qu'on avait faite, on avait précisé 100 mètres et 200 mètres je crois. Donc ça, ce dénombrement on peut le faire à la distance qu'on veut. Enfin j'imagine que RTE peut le faire à la distance qu'on veut. Nous, la demande que la commission avait faite, c'était en écho à un certain nombre de propos qui avaient été tenus dans d'autres réunions. On avait déjà demandé ce que vous avez appelé le suivi, le bilan, je ne sais plus de la ligne tout à l'heure. Donc ce premier travail n'avait pas été fait jusqu'à présent. Bon, il peut être prolongé et on peut effectivement je suppose compter, dénombrer sur d'autres largeurs de bandes. On me confirme que c'était bien 100 mètres et 200 mètres que nous avons suggérés. Pour l'instant, il y a eu un premier calcul à 100 mètres, on peut parfaitement faire un autre dénombrement.

Alain TORTELLIER

Parce que Draper parle de 300 mètres dans son étude, c'est pour ça. Sauf que le limiter à 100 mètres, ça permet à Monsieur Herz le de dire qu'il n'y a que 200 habitations.

Monsieur HERZ

Non, non, je crois qu'il ne faut pas confondre les choses.

Un intervenant

On minimise, Draper est une étude statistique d'ailleurs dont nous, nous tirons la conclusion que les champs électromagnétiques ne sont pas en cause, parce qu'à 600 mètres des habitations, on est dans un niveau qui est inférieur à celui à l'intérieur des domiciles. Je ne crois pas qu'il faille parler en référence à des distances qui sont utilisées par les épidémiologistes pour avoir des statistiques significatives. Donc je pense que c'est deux problèmes tout à fait différents.

Un intervenant

(Inaudible)

Monsieur HERZ

C'est pour ça que le conseil supérieur d'hygiène publique de France préconise de continuer les recherches. Mais nous, nous sommes intimement persuadés que les lignes électriques ne sont pas en cause, ne serait-ce que par l'expérience que nous avons avec nos agents qui vivent près des lignes avec leur famille.

Monsieur LAMY

Il n'y a pas en France, et heureusement d'ailleurs, sinon en fait nous ne serions plus la France. On est en train de parler de Flamanville et de venir en Bretagne. Je m'excuse, lorsqu'on parle d'épidémiologie à l'échelon d'un pays, on parle de toutes les lignes en France. Et là, le rapport de la DGSE déplore qu'aucune étude n'a été faite et aucune statistique n'a été faite.

Monsieur HERZ

Monsieur Lamy, c'est la DGS et pas la DGSE. La DGSE s'occupe de tout autre chose, vous le savez comme moi.

Monsieur LAMY

Je vous prie de m'excuser ce lapsus puisque nous aussi nous avons parlés de la DGSE, pourquoi je le dis, c'est qu'en fait, lorsqu'il a été opposé à toutes ces questions dans le Nord Manche dans une autre étude EPR où il a quand même été disons opposé le secret défense. C'est pour ça que je parle de la DGSE et que je fais ce lapsus.

Un intervenant

OK. On va prendre une dernière question. Je crois qu'il y avait un monsieur qui voulait poser une question tout au fond et puis après, je vous propose qu'on passe aux thèmes suivants sur la santé animale et sur l'impact de l'exploitation agricole.

Monsieur SALMON

Oui, bon sans être redondant, c'est vrai que sur l'épidémiologie en France, on est vraiment complètement au ras des pâquerettes. Lorsque l'on voit que dans les pays nordiques, il y a des registres par exemple sur les jumeaux. Les jumeaux, eh bien c'est l'idéal pour faire des études vraiment pointues puisqu'on a deux personnes qui ont le même patrimoine génétique. Après, on peut avoir des études très fines sur la santé environnementale, sur l'impact environnemental. Eh

bien en France ça, ça n'existe pas. Donc effectivement, quand on ne cherche pas, on ne trouve pas, ça c'est clair.

Sinon sur l'indépendance, c'est assez amusant de voir que bien souvent, on nous parle de l'indépendance de la Bretagne au niveau énergétique. Moi je veux bien l'indépendance au niveau énergétique de la Bretagne. On produit 50 % des cochons, on ne nous demande pas l'indépendance du reste de la France là-dessus. Bon ça c'était une petite boutade, mais enfin bon des fois l'indépendance on la met dans un sens et pas franchement dans l'autre. Sinon sur les seuils, on en a parlé mais il est bien évident qu'un seuil c'est un chiffre qu'on se donne mais il n'y a aucune... En parlant des champs magnétiques, il n'y a pas de limite où ce n'est pas nocif. On sait bien que les choses s'accumulent et que même un seuil insignifiant peut être un élément déclencheur. Il y a aussi des effets chroniques, c'est-à-dire quand on est soumis régulièrement à des champs magnétiques, petit à petit on peut avoir une réaction qui se déclenche suite à d'autres facteurs. On sait bien qu'il y a plein de choses qui se croisent, ce n'est pas simplement une donnée qui va déclencher une maladie, c'est plusieurs paramètres qui peuvent être d'ordre psychologique, d'ordre aussi de système immunitaire. Mais on ne peut nier que les champs électromagnétiques peuvent et souvent sont déclencheurs d'une maladie.

Monsieur HERZ

Je suis désolé, ce n'est pas ce qu'ont montré les études en laboratoire.

Un intervenant

On ne pourra pas clore ce soir, vous voyez qu'il y a de toute façon un débat sur l'expertise même, donc on ne pourra pas répondre ce soir à tous les questionnements. Donc je vous propose qu'on passe aux thèmes suivants de l'impact sur les exploitations agricoles et sur la santé animale.

Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?

JB MABILAIS

Même si la question de la santé animale a été un peu abordée tout à l'heure, ce qui est normal puisqu'il y a un certain nombre de points communs, je dois quand même vous lire ce que la commission a retenu de la soirée qui a eu lieu le 29 novembre à Saint-Lô et qui avait comme thème « Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? ». Et un deuxième thème sur les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole. Donc nous avons là aussi invité des spécialistes pour discuter sur ce sujet. Dans tout le périmètre du projet de ligne RTE, l'activité d'élevage est très importante d'où l'intérêt de cette thématique. Huit cahiers d'acteurs sur les 19 ont évoqué ce thème et environ 10 % des questions écrites ont abordé cette question. Une question se posait en premier lieu, « les courants parasites générés par les champs électromagnétiques ont-ils des impacts sur les animaux, de quelle nature et de quelle ampleur ? Existe-t-il des solutions techniques pour y remédier ? La mise à la terre des bâtiments est-elle satisfaisante ? Le phénomène physique qui produit ces courants parasites, qu'on appelle aussi des courants vagabonds est bien connu et reconnu par les divers acteurs ». Lors de cette réunion, RTE a annoncé qu'il réalisera des diagnostics électriques préalables des installations agricoles proches du projet de ligne.

Enfin, une information importante pour le monde agricole, le Ministère de l'agriculture et de la pêche nous a annoncé à l'occasion de cette soirée la reprise des travaux du GPSE, c'est-à-dire le groupe permanent de sécurité électrique. Il s'agit d'une organisation qui a été créée à l'initiative de la confédération paysanne en 1997 pour régler les litiges autour de cas concrets. Le GPSE, groupe permanent de sécurité agricole et aquacole a fonctionné jusqu'à l'année 2003 et il participait à un certain nombre de syndicats agricoles, des agriculteurs, des vétérinaires, des chercheurs, EDF, RTE et Groupama. Donc le GPSE va se relancer et les travaux devraient se poursuivre.

Deuxième thème de cette soirée, les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole. Sur la THT et la pratique agricole, la plupart des syndicats et les trois chambres d'agriculture se sont également impliquées sur cette problématique. Ils ont réalisé des cahiers d'acteurs et ils ont participé à l'ensemble des réunions. Ils ont soulevé des questions précises avant la construction de la ligne, comment se fait la définition du tracé et l'implantation des pylônes pour tenir compte des spécificités des cultures et des zones traversées. Lors de la construction, comment limiter les perturbations et comment indemniser les dommages ou pertes de revenus éventuels ? Quelles contraintes techniques impliquent les lignes THT sur l'exploitation agricole, comment les réduire ? Le cadre national d'indemnisation peut-il être complété pour la ligne THT d'un protocole qui serait spécifique à la région et qui tiendrait compte des cultures locales ?

Un intervenant

Qui souhaite prendre la parole ou poser des questions ? Est-ce que la (inaudible) souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Monsieur MENARD

Effectivement, on est à la tribune donc c'est effectivement un sujet, un débat intéressant ce soir effectivement sur ce problème des lignes à très haute tension. L'agriculture effectivement est concernée je dirais en premier lieu parce que ces lignes à très haute tension effectivement passent bien sur un paysage qui aujourd'hui est habité et mis en valeur par les agriculteurs. D'où aussi l'intérêt du deuxième débat parce que les agriculteurs n'ont pas le choix effectivement que d'habiter je dirais dans les campagnes. Et autant effectivement les animaux peuvent être impactés par ces lignes à très haute tension, les éleveurs habitent en général auprès des élevages. D'où effectivement l'intérêt du deuxième débat qui porte aussi sur la santé humaine, nous y sommes je dirais très attentifs. Mais je ne vais pas reprendre le débat, je pense que tout a été dit sur le sujet.

Sur la problématique agricole, il y a deux choses. Effectivement, on est en Bretagne ou en Normandie dans une région d'élevage relativement dense. Première chose. Il faudra aussi éviter, si tracé il y a un jour que le tracé effectivement soit le plus éloigné possible de l'ensemble des sièges d'exploitation. Et si par hasard le tracé effectivement devait être à une trop proche proximité d'un siège d'exploitation, il est pour nous aussi important de demander comme c'est aujourd'hui le cas lorsqu'il y a aussi des grands travaux tels autoroutiers ou même je dirais lignes à grande vitesse comme c'est aussi mon cas, qu'on puisse éventuellement déplacer les sièges. Je pense que c'est plus important aujourd'hui de déplacer un siège qu'effectivement de faire subir à l'exploitant agricole des conséquences tout au long de sa carrière. C'est aussi, vous l'avez rappelé mais c'est ce que nous demandons, c'est de faire un diagnostic relativement pertinent avant effectivement la mise en place de ces lignes sur l'ensemble des courants. Ça éviterait effectivement les débats que nous avons eus depuis de nombreuses des années, et mon voisin de droite le rappelait parce qu'on est aussi voisin, dans le passé on a aussi connu la ligne Flamanville – Domloup, où les élevages effectivement ont eu des problèmes. Et si on avait fait un diagnostic avant le passage de la ligne, on saurait

effectivement quels sont les risques réels portés par cette ligne. Donc il faut à mon avis mettre en place un diagnostic sur l'ensemble des courants sur les exploitations.

C'est aussi prendre en compte le paysage, n'oublions pas aussi que ces lignes sont bien visuelles dans le paysage. Donc n'oublions pas aussi l'impact de ces emplacements je dirais de poteaux, de pylônes. L'emplacement doit être aussi à mon avis adapté pour ne pas non plus trop détruire le parcellaire. Il a aussi été évoqué l'ensemble des politiques agricoles. Vous savez qu'aujourd'hui les agriculteurs heureusement ou malheureusement sont je dirais parfois bénéficiaires d'un contrat d'Etat ou européen. Et parfois ces nouvelles lignes peuvent aussi remettre en cause ces contrats. Donc il faut aussi qu'on puisse regarder le lien qu'il y a effectivement avec ce changement parfois d'exploitation ou de gestion du paysage, par rapport aux contrats qu'on aujourd'hui les agriculteurs. C'est aussi peut-être - ça a été rappelé mais ça me semble aussi important - de mettre en place malgré toute une exploitation agricole à proximité d'une ligne actuelle existante pour regarder l'ensemble des impacts sur les élevages. Autant effectivement on peut regarder l'impact sur l'élevage ou la santé humaine, mais ça me semble aujourd'hui important quand même de mettre en place... Le GPSE en est effectivement sans doute une finalité, mais peut-être aussi serait-il important de construire - c'est ce que nous demandons à l'heure actuelle au niveau des chambres d'agriculture et du syndicat que je représente - de construire une exploitation agricole à proximité pour avoir un suivi permanent de l'ensemble des impacts sur les élevages. Voilà rapidement les quelques points.

Et puis aussi aujourd'hui, un dernier point peut-être financier mais aussi important pour le monde agricole. Aujourd'hui, les communes reçoivent effectivement une recette taxe professionnelle régulièrement. Les exploitants agricoles reçoivent une seule fois l'indemnité. Lorsque nous sommes effectivement fermiers - et c'est quand même je dirais encore aujourd'hui un exploitant sur deux, en Bretagne - lorsque nous sommes fermiers effectivement, le fermier en place le jour du passage de la ligne touche l'indemnité. Si dans les années qui suivent il y a changement effectivement d'exploitant, l'exploitant au fil des années ne touchera plus l'indemnité. Par contre, il subira en permanence les contraintes de la ligne. Parce que je crois qu'il ne faut pas non plus l'ignorer, la ligne a quand même des contraintes très fortes, pas forcément les câbles, mais l'emplacement des pylônes, des contraintes très fortes sur nos pratiques, nos techniques de production. Voilà, mais le point le plus important à mon avis qu'il faut rappeler, c'est d'abord l'étude en amont sur les conséquences au niveau des élevages. Je crois qu'on a trop aujourd'hui d'exploitants agricoles qui se plaignent des problèmes qu'ils ont rencontrés, qu'ils rencontrent encore aujourd'hui dans leurs élevages au niveau sanitaire. Et je pense que si on avait effectivement fait une étude en amont, aujourd'hui on aurait une plus grande transparence sur les effets.

Un intervenant

Merci. Est-ce que la confédération paysanne veut dire un mot ?

Monsieur RENAUD

Je partage en gros tout ce que mon collègue a pu dire. Moi je voudrais juste insister sur le point sur la reconnaissance juridique de la ligne. C'est-à-dire qu'on nous dit que l'Union européenne pourrait amener à pousser la France à avoir une reconnaissance juridique du tracé de lignes. Et donc tout ça pourrait avoir des impacts notamment sur qu'est-ce qu'on doit faire sous un tracé de ligne ou ne pas faire. Est-ce que vous pouvez nous amener des éléments de réponse là-dessus ?

Monsieur DESQUILBET

Alors dans quel ordre prendre tout ça ? Je vais commencer par la fin, ça sera plus facile et puis je vais déplier petit à petit. Par rapport à ça, il s'agit je pense, parce que ça a été évoqué par Monsieur Dufour à la réunion d'ouverture à Saint-Lô, il s'agit je crois d'un parallèle qui est fait avec le cas des Etats-Unis où on est dans un contexte très différent puisque c'est un territoire qui est immense et très peu peuplé. Et il existe depuis une soixantaine d'années maintenant aux Etats-Unis une bande de terrains inconstructibles autour des lignes qui était une demande de l'exploitant du réseau électrique pour être tranquille, entre guillemets, quand il travaille sur son ouvrage. Et cette demande-là a été évoquée dans les prémices de la recommandation européenne que citait Olivier par rapport à ces fameux 100 micro Tesla comme une des options sur laquelle l'Europe a réfléchi mais qui n'a pas été finalement retenue au niveau de la commission européenne, qui a fait cette recommandation de 100 micro Tesla. Et je pense parce qu'en Europe, bon la France a une densité de l'ordre de 100 habitants au kilomètre carré, mais on est au triple quand on est en Allemagne ou aux Pays-Bas, on n'a pas un bâti qui permet de faire ce couloir de lignes. Donc il y a un problème pratique on va dire de mise en oeuvre. S'il fallait en France enlever toutes les maisons à 200 mètres de toutes les lignes existantes, enfin même en Europe, ça conduirait à des déplacements de population tout à fait considérables et qui ne sont pas justifiés du point de vue de l'état des recherches sur l'aspect au moins purement santé.

Alors c'est sûr que pour nous, en termes d'exploitant de réseau, ça ne nous arrange pas d'avoir des maisons à proximité des lignes ou d'avoir des maisons sous les fils, clairement. Et je crois qu'on a une communauté d'intérêts sur ce point-là, on a regardé de près dans l'équipe qui avait demandé la commission, sur le décompte des maisons à proximité de l'ouvrage existant, on a pu voir que pour la ligne qui va de l'Etang-Bertrand dans la Manche jusqu'à Domloup, ici même, il n'y a pas de maison qui sont sous les fils directement. Donc c'est quelque chose qui nous semble minimum et ce à quoi on s'est engagé déjà dans ce débat public comme vraiment le minimum de ce qu'on allait faire. Sachant que par ailleurs, pour prendre en compte les demandes de la population tant en termes de cadre de vie que les inquiétudes pour la santé et pour la santé animale, on a aussi reçu comme message, enfin compris comme message du débat public que l'éloignement de la ligne par rapport aux maisons doit être un critère primordial qu'on va prendre en compte. Et c'est quelque chose qui nous semble naturel compte tenu de cette zone où il y a un habitat très présent dans le territoire et relativement diffus. Ce n'est pas des hameaux regroupés avec des vastes espaces inhabités entre les hameaux. On est avec des maisons qui sont dans le bocage un peu réparti. On va travailler là-dessus de manière précise. On est très en amont dans nos études, c'est un débat public qui commence alors que la centrale vient d'être décidée. On n'a pas d'idée de faire le tracé, on est à 70 kilomètres près entre Rennes et Laval. Donc aujourd'hui, moi je ne sais pas.

Un intervenant

(Inaudible).

Monsieur DESQUILBET

Oui, proposé pardon. Proposé, tout à fait. Excusez-moi, vous avez parfaitement raison. Et la ligne non plus d'ailleurs ! Donc la centrale si elle devait être faite, on lancerait à ce moment-là des études beaucoup plus lourdes et on regarderait de près en termes d'habitats ce qu'on pourrait proposer comme objectif de résultat pour le tracé. Aujourd'hui c'est beaucoup trop tôt. Donc voilà, je pense que c'est de là que vient cette idée de couloirs autour des lignes. Mais bon, c'est ce que j'ai compris,

je n'en ai pas discuté directement avec Monsieur Dufour. Mais je pourrais peut-être clarifier avec lui ultérieurement.

Donc par rapport à ce qui a été dit, tant par Monsieur Giblin que par Monsieur Menard, c'est sûr qu'on tire les leçons de l'expérience du passé, des constructions des lignes récentes. Et on a vu des problèmes survenir dans les exploitations et qui de mon strict point de vue, c'est facile à dire aujourd'hui 15 ou 20 ans après, ont donné lieu à des contentieux. Et c'est dommage d'en arriver au procès pour traiter des problèmes. Et notre conviction, c'est qu'il vaut mieux prévenir que guérir et on a le souhait de profiter de ces expériences malheureuses pour progresser dans nos méthodes et que notre façon de faire soit plus respectueuse des gens et qu'on se mette en situation de pouvoir traiter sereinement les cas. Donc d'enregistrer à l'avance des informations et qu'on se mette d'accord pour que quand la ligne arrive eh bien on sache si c'est elle qui est la cause et comment est-ce qu'on peut déterminer des causes de problèmes sanitaires qui pourraient intervenir dans des exploitations. Donc je pense qu'on a le souhait de faire un diagnostic préalable dont on ne connaît pas bien les contours aujourd'hui. Il faudra qu'on en rediscute avec la profession. Est-ce qu'il y aura forcément un diagnostic électrique de l'état de l'installation électrique du bâtiment et des salles de traite et de toute l'exploitation agricole. Il pourrait y avoir également des études sur les animaux eux-mêmes. Et bon là, on est complètement prêt à en discuter. Et c'est sûr qu'on n'a pas du tout envie de repartir dans des contentieux qui sont douloureux, qui ne se soldent pas forcément par un traitement (*inaudible*). Donc là-dessus, je pense qu'on a compris le message et c'est bien dans cette direction qu'on veut travailler.

Pour ce qui est de la ferme expérimentale, je voudrais en dire deux mots. Donc il y avait eu effectivement un projet de ferme expérimentale dans le sud de la Manche à la fin des années 90 qui a failli aboutir. Il y avait avec la SAFER tout un travail pour constituer un patrimoine à la fois en termes de quotas laitiers, d'animaux et de terrains pour faire vivre une exploitation à proximité d'une ligne et d'étudier ce qu'il se passait en grandeur réelle. Ça n'a pas pu se faire pour des raisons qui sont complexes et multiples. Et on n'a pas arrêté d'étudier ce point-là. C'est à un point qui nous questionne et qui nous intéresse. Alors ce qu'on a fait précisément, il y a eu au Canada déjà beaucoup de choses qui ont été réalisées, et on s'est appuyé sur les expériences internationales pour essayer d'aller plus loin en France et d'ajouter une pierre à l'édifice. Donc au Canada, je rappelle que comme ils ont un pays très grand, ils utilisent une tension plus élevée qu'en France, ils sont aux alentours de 750 000 volts pour le transport. Ils ont fait des fermes sous les lignes avec des animaux. C'était une préoccupation de regarder comment l'état d'un troupeau évolue quand il est en permanence exposé et pendant des générations. Ils ont fait des études qui ont duré de nombreuses années, plus de 10 ans. Ils n'ont pas trouvé d'effet des champs électromagnétiques directement sur l'organisme des animaux. Ils ont trouvé des choses sur les courants parasites et qui ne sont pas expérimentés vraiment dans leurs fermes.

Donc on a considéré que si on voulait progresser sur le domaine, on n'allait pas refaire tous ce qui avait été fait au Canada, surtout qu'on n'a pas de ligne 750 000 volts donc on n'aurait pas pu aller aussi loin qu'eux. On a pensé que c'était sur les courants parasites qu'il fallait expérimenter. Et le premier point qu'on a vu, et c'était aussi une des conclusions qu'on a tirées de cette tentative du sud Manche, c'est que pour faire une vraie expérimentation, pour enregistrer de l'information scientifiquement intéressante, qui est une phase vraiment avancée dans la connaissance du phénomène, il faut maîtriser le maximum de paramètres. Et une exploitation réelle où il y a des animaux qui sont dans un milieu où l'on ne contrôle pas tout n'est pas la meilleure façon de débiter. On pourra venir vers ça un jour mais il faut d'abord progresser sur la connaissance du comportement de l'animal, de comment les courants se créent. Et là-dessus on avance pas par pas.

Un intervenant

Excusez-moi, mais si vous pouviez faire des réponses un peu plus brèves parce que...

Monsieur DESQUILBET

Oui d'accord. Donc pour terminer sur la ferme expérimentale, il y a une ferme qui existe depuis un an maintenant, qui est une ferme expérimentale connue dans la profession, c'est l'institut national d'agronomie de Paris Grignon. Donc c'est une ferme qui n'est pas sous une ligne mais dans laquelle on a installé un système, des grosses spires qui font du champ magnétique pour mettre des courants parasites qu'on contrôle. On les mesure, on les contrôle parfaitement et on regarde le comportement des animaux face à ces courants parasites. Donc ça nous fait avancer sur un point. On voit comment ça peut éventuellement influencer leur comportement. C'est une première étape, on a travaillé sur des moutons, parce que c'était plus facile pour débiter. C'est un animal facile à manipuler on va dire. On va attaquer les génisses plus tard et on travaille là-dessus avec est l'INAPG. Et la renaissance du GPSE offre un cadre qui permettra de mettre une certaine un certain regard des exploitants agricoles sur ces expériences.

Et puis je voudrais conclure sur un petit point, c'est l'aspect financier. Donc vous avez cité qu'il y a les communes qui perçoivent une taxe, une redevance pour les pylônes. Donc ça, c'est tout à fait réel, c'est quelque chose qui n'est pas pour tout vous dire une démarche volontaire de RTE. On n'a pas nous décidé un jour qu'on allait dépenser des millions d'euros pour faire une taxe sur les pylônes, ça nous a été imposé par le code des impôts comme vous êtes peut-être imposé sur les revenus et comme toutes les entreprises doivent payer des taxes professionnelles. Ça c'est un domaine qui nous échappe. On comprend l'intérêt que les communes qui ont des pylônes sur leur territoire perçoivent des revenus de ces pylônes comme quand il y a une usine qui génère une activité, elles perçoivent également des revenus.

Mais il y a un autre domaine qui n'a pas grand-chose à voir, c'est le domaine de l'indemnité pour le monde agricole. Et ça, c'est le fruit d'un constat réel, c'est que les pylônes apportent une gêne pour les exploitants agricoles. Et puis pour les propriétaires, ça a également un impact sur leurs biens. C'est depuis 1964, donc ça va faire plus de 40 ans qu'il y a des protocoles entre la profession agricole et l'ancêtre de RTE puis RTE maintenant, pour indemniser au plus juste le préjudice qui est subi par les agriculteurs. Les protocoles sont périodiquement remis à jour. Donc on était sur une édition de 1993, il vient d'être modifié en octobre je crois ou novembre 2005, donc il y a quelques mois. Dedans, suite aux demandes de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, on a rendu régulier le versement des indemnités pour les exploitants agricoles. Donc au lieu que ce soit versé une fois pour toutes à la création de la ligne qui était la situation antérieure valable de 1964 jusqu'à 1993, c'est aujourd'hui un versement régulier qui sera proposé *a priori* sur une base d'une périodicité de neuf ans qui correspond à la plupart des baux ruraux mais qui est discutable et on propose un barème qui est édité, je pense qu'il est à disposition dans les chambres d'agriculture où il y a ces barèmes suivant la nature du sol et suivant la périodicité en nombre d'années qui est retenu.

Un intervenant

Juste un dernier point, vous avez répondu à beaucoup de choses. Dans les propos de Monsieur Menard, il vous posait la question du déplacement éventuel des sièges d'exploitation. Alors je rappelle ça parce que ça a été dans plusieurs cahiers d'acteur. Ça a été précisé. Et donc si vous pouviez nous préciser le point de vue de RTE là-dessus et également si l'engagement de non surplomb des habitations s'étend aux bâtiments agricoles ou non.

Monsieur DESQUILBET

Oui *a priori* pour les bâtiments d'élevage également. Oui, on ne les surplombera pas. Enfin je pense qu'on peut trouver les tracés ou le bâti est présent, mais pas au point qu'on soit contraint de surplomber des bâtiments d'élevage. Alors sur le déplacement, c'est une difficulté pour nous aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on n'a pas... Il y a un enjeu financier qui est important pour nous, il y a une question de distance, il y a une question de comment est-ce qu'on pourrait évaluer à la fois le coût de la mesure et puis son impact, son intérêt, son efficacité. Donc notre conviction aujourd'hui de la connaissance technique que nous a apportée le GPSE et puis la recherche faite au Canada et en France maintenant, on voit qu'on devrait s'en sortir par les mesures préventives, donc de s'éloigner au maximum des bâtiments, de faire des diagnostics préalables et ça devrait suffire. Donc on aurait en traitement curatif la démarche GPSE s'il restait quelque cas dans lesquels on commencerait à rencontrer des problèmes. Mais aujourd'hui, on n'a pas de raison de proposer autre chose que ça et on a quelques années si le projet continue pour continuer à en discuter. Mais pour l'instant, ça ne nous paraît pas une demande qui correspond à ce qu'on connaît du problème technique qui est rencontré sur la proximité entre les lignes et les exploitations agricoles.

Un intervenant

Merci. On va prendre des questions dans la salle. Monsieur devant oui.

Monsieur MENARD

Yves Menard habitant à Cesson-Sévigné. Je me permets de poser la question ici. Par rapport à la vie agricole, puisque c'est le sujet en ce moment, par rapport à la santé publique, ce qui a été déjà traité et compte tenu des moyens de transport des autres énergies, y a-t-il des études d'engagées sur l'harmonisation des lignes électriques bien sûr avec les grandes voies de communication, les autres grandes voies de communication ? Je pense en particulier aux transports du courant électrique par le moyen du courant continu, c'est une question qui s'est déjà posée, en pensant bien sûr aux lignes enterrées. Alors vous avez parlé tout de suite d'élargir les zones de 100 mètres, les zones actuellement qui sont de 100 mètres, de les élargir à plus éventuellement. Alors c'est aussi une question qui se pose, j'élargis mon affaire, c'est aussi une question qui se pose concernant le TGV. Il y a aussi de nombreux problèmes qui se posent concernant le transport du gaz. Je pense aussi aux antennes de téléphones qu'on a un peu partout. Alors donc on ne va plus savoir trop où se foutre finalement parce qu'il y a quand même beaucoup de questions à ce sujet-là. D'où l'intérêt de ma question je crois, y a-t-il moyen d'harmoniser tout ça, parce que ça devient un peu gênant ?

Un autre point, vous m'y avez fait penser à l'instant, je vous remercie, concernant la taxe sur les pylônes. Alors en bon citoyen, j'ai assisté à Cesson-Sévigné à la présentation du budget communal. Et alors en effet, monsieur le maire compte beaucoup d'ailleurs sur ce type de taxes et je crois que la taxe concernant un pylône est assez importante. En tout cas moi ce que je vois sur ma facture de courant électrique, c'est que les taxes additionnelles sont de l'ordre de 10 % ou un peu plus. Alors ce n'est pas négligeable, mais ça ressemble quand même à l'histoire du serpent qui se mord la queue. Pourquoi ? Parce que d'une part on a le pylône devant chez nous, on a le plaisir de le contempler à merveille, c'est bien ! Evidemment, on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les incidences malheureuses, ne serait-ce que sur le plan visuel. Et puis en même temps, on paye et on a justement le pylône devant nous. Ce n'est pas mal comme histoire. Alors avec ça bien sûr, par la voix de la radio, de la télé et autre, eh bien on nous parle d'enterrer les lignes électriques. Moi je trouve ça pas mal parce que dans mille ans d'ici, on y sera encore. Voilà. Merci.

Un intervenant

Avant que RTE réponde, je vous propose de garder la réponse sur les questions des alternatives techniques. On va le traiter dans les points suivants parce qu'il y a l'enfouissement mais il n'y a pas que l'enfouissement aussi, il y a d'autres sujets. Donc on la garde pour tout à l'heure. Je ne sais pas si RTE veut répondre à d'autres points ?

Monsieur HERZ

Oui, j'ai bien noté deux aspects dans ce sujet de la part de Monsieur, il y a l'enfouissement et vous avez évoqué la liaison courant continu enfouie dont on va également parler dans la dernière partie. Deux points en réponse brève à votre question. L'harmonisation des infrastructures, c'est un objectif que nous avons de regrouper les lignes électriques avec les infrastructures. Vous pouvez le voir à certains endroits où les lignes électriques sont le long des autoroutes, le long des voies ferrées, notamment des voies de TGV. Malheureusement pour ce qui est du projet Cotentin même, un premier constat qu'on fait, c'est que les grandes infrastructures elles sont *a priori* perpendiculaires à notre direction nord/sud, que ce soit l'A84, la ligne Paris Grandville ou la future ligne à grande vitesse Bretagne Pays de Loire. Donc c'est une difficulté, on aura un peu de mal à nous regrouper avec d'autres infrastructures. Enfin, concernant la taxe sur les pylônes, elle est pour le niveau de 400 000 Volts dont nous parlons, de 3 012 euros, elle est réévaluée chaque année au journal officiel et donc maintenant pour 2006 elle est de 3012 euros. Elle a été instituée comme le disait Gaëtan par le législateur et c'est bien entendu aux communes d'en disposer. Par ailleurs, il est vrai qu'avec les projets de lignes électriques, nous avons aussi des mesures d'accompagnement de projet dont on pourra parler peut-être dans la partie suivante qui permette de financer, mais ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'ensemble des acteurs, des opérations de développements durable qui peuvent être des opérations d'enfouissement d'autres réseaux électriques, par exemple de la moyenne tension, etc.

Un intervenant

Peut-être Madame qui avait posé une question qu'on avait gardée sur la santé animale.

Anne GEORGEAULT

Je voudrais faire d'abord une petite réflexion par rapport à ce qu'a dit Monsieur Herz. Dire au fait que vous ne délestez pas, enfin que vous ne pouvez pas modifier le transit des lignes, c'est totalement faux. La preuve, c'est que vous avez été récemment condamné dans la région de Grenoble pour avoir délesté volontairement une ligne lors d'une expertise judiciaire. Donc il ne faut pas dire que vous n'êtes pas capable de le faire, c'est fait régulièrement, vous avez même coupé une fois totalement une ligne et dire à l'éleveur « Vous voyez, il n'y a aucun effet ». Evidemment, la ligne était coupée.

Monsieur DESQUILBET

Si je puis me permettre, il y a eu un cas. C'est vrai que les rumeurs quand elles sont fondées sur un cas de vrai, elles sont beaucoup plus fortes. Donc il y a eu chez Monsieur Provost à Saint-Laurent-de-Terregatte un cas où on est venu faire des mesures. Il y avait un expert, il y avait un huissier, enfin quand je dis « on », c'est mes collègues de l'époque parce que c'était il y a quelques années maintenant. Et ce jour-là, il y a eu un arrêt de tranche à Flamanville, tout à fait fortuit et il n'y avait pas de courant dans la ligne, effectivement.

Anne GEORGEAULT

Il n'y a pas eu que chez Monsieur Provost, il y a eu ailleurs.

Monsieur DESQUILBET

Mais il y a un point que je voudrais signaler parce qu'on a souvent une surprise quand on fait des mesures, c'est que les valeurs de transit dans les lignes, si vous vous mettez un jour où tout le réseau va bien, où il n'y a pas d'avarie dans la région ou d'ouvrage qui est en maintenance dans la région, le transit dans les lignes est largement plus faible que le transit maximal qui peut y circuler. Donc on a en tête, des ordres de grandeur de 30 micros Tesla sous une ligne 400 000. C'est quelque chose qui arrive quelques heures ou quelques dizaines d'heures dans l'année. Si vous vous mettez une après-midi au printemps sous la ligne, vous avez beaucoup, beaucoup moins que ça. Et c'est pour ça qu'il peut y avoir une attente pour des valeurs très élevées parce qu'on trouve dans la littérature qu'au maximum si le transit de la ligne est à son pic, alors là effectivement on a des valeurs très élevées. Mais dans les jours normaux, ce n'est pas le cas. Donc il faut vérifier ce point je pense aussi.

Anne GEORGEAULT

Ecoutez moi ça fait 10 ans que je fais des mesures sous la ligne, une fois par jour, trois fois par jour suivant le transit qu'il y a, donc je suis quand même capable de dire ce qu'il en est exactement et je sais quand le transit est faible ou pas. Et lorsqu'on fait des mesures, je vois bien s'il y a variation ou pas. Donc là dessus, il n'y a pas photo, il ne faut pas venir raconter d'histoires. Vous, vous modifiez le transit des lignes effectivement.

Un intervenant

Non, non.

Anne GEORGEAULT

Si, si. Enfin bref, on ne va pas épiloguer là-dessus mais enfin c'est quand même une certitude.

Monsieur GIBLIN

Madame, est-ce que la réanimation du GPSE est un moyen de faire dans la transparence ce genre de diagnostic ou de constat ?

Anne GEORGEAULT

Je suis très dubitative. Ecoutez, j'ai quand même participé à certaines réunions du précédent GPSE. On a plus parlé de la foudre que des champs électromagnétiques, c'est quand même assez dommage. Et d'autre part, il y a eu quand même des expériences qui ont été menées dans des exploitations, entre autre en Corrèze où on a été incapable d'avoir la transparence totale de ce qu'il s'est passé. Ce qui est quand même assez dommage. Ces expériences ont été financées par des deniers publics, par des services publics et on a été incapable d'avoir la transparence totale ce qui est quand même... Et pourtant, on n'arrête pas de nous le dire, GPSE est faite d'experts indépendants et agit dans la totale transparence, ce n'est pas vrai. Alors j'espère que le prochain sera plus objectif et d'autre part j'espère aussi qu'il y aura un financement à ce GPSE parce que bon, le précédent a surtout fonctionné avec le financement de RTE, les convocations ont parfois été envoyées par la RTE.

Alors que ça a quand même été mis en place par le ministère de l'agriculture, bon ça c'est pour la petite histoire. Par ailleurs, je voudrais refaire référence à ce qu'a dit Monsieur Herz tout à l'heure en faisant allusion aux tensions parasites. Monsieur Herz disait que les tensions parasites étaient très rares. Les tensions parasites sont quand même proportionnelles au transit qui passe dans la ligne. Alors si les tensions parasites sont rares, ça veut dire que le transit aussi est rare alors pourquoi construire une ligne supplémentaire s'il n'y a pas de transit à passer dans les lignes qui sont déjà existantes.

Monsieur HERZ

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Enfin je n'ai pas dit « elles sont rares », parce qu'il faut un certain nombre de conditions physiques qui soient réunies pour qu'il y ait des tensions parasite, c'est-à-dire qu'il y ait des masses métalliques qui soient parallèles à la ligne pour qu'il y ait un effet d'induction et que ces masses métalliques ne soient pas isolées. Et c'est bien ça le but des diagnostics électriques, c'est de prévenir ce genre de phénomènes assez rares.

Anne GEORGEAULT

Oui mais justement, dans les exploitations agricoles, le béton ferrailé, on en trouve partout, des structures métalliques, il y en a, la nature des sols est tout à fait différente d'une exploitation à une autre. D'où l'intérêt de faire des expériences dans les exploitations. Quand vous dites que les études en laboratoire n'ont rien démontré, je suis désolée, ce n'est pas dans les laboratoires qu'il faut les faire, c'est dans les exploitations. Voilà pourquoi on a réclamé une ferme expérimentale à une certaine époque. C'est bien dommage qu'elle n'ait pas eu lieu.

Monsieur HERZ

Voilà pourquoi il y a une ferme expérimentale à Paris Grignon.

Anne GEORGEAULT

Oui mais y a t il eu transparence ? Je voudrais bien savoir qui faisait partie du suivi de cette expérimentation.

Monsieur HERZ

C'est clair, c'est RTE qui pilote, qui finance plutôt et puis c'est l'agro Grignon qui pilote. Et c'est le professeur Gallouin qui est l'expert scientifique qui organise la chose.

Monsieur RENAUD

Je voudrais juste dire une petite chose, je pense qu'effectivement dans ce que dit Anne Georgeault, je pense qu'il faudrait aussi ajouter une expertise géobiologique. C'est-à-dire que les courants parasites c'est une chose mais une étude de sol et non pas... Je veux dire dans un périmètre assez conséquent autour de ces exploitations me semble aussi très judicieux. Parce que la géobiologie, vous savez c'est une science que certains découvrent aujourd'hui mais qui s'appuie sur des choses que les anciens connaissaient depuis eux très, très longtemps notamment les Egyptiens.

Un intervenant

Merci de cette suggestion, on fera passer l'information au GPSE.

Monsieur LAMY

(Inaudible).

Un intervenant

Monsieur Lamy, vous avez eu beaucoup la parole, il y a beaucoup de demandes d'intervention.

Monsieur LAMY

(Inaudible).

Un intervenant

Oui, absolument.

Monsieur LAMY

(Inaudible).

Un intervenant

Monsieur Lamy, il y a beaucoup de demandes de parole. On aura des réunions de proximité dans la Manche, vous le savez aussi donc vous pourrez vous exprimer à nouveau parce que vous êtes de ce département. Donc on préférerait que ce soit plutôt les gens du secteur de Domloup qui puissent effectivement s'exprimer. Alors il y avait des demandes de parole multiples. Monsieur là-bas au fond.

De la salle

C'est une question très courte aux représentants des syndicats agricoles. La FDSEA 53 a rédigé un cahier d'acteur, je lis le titre « Non à la THT, oui à un développement durable ». Donc j'aurais bien aimé effectivement que vous à la tribune vous vous positionnez. Est-ce que vous êtes capable de rédiger ce type de cahiers d'acteur ? Parce que je ne l'ai pas entendu tout de suite, ni Monsieur Ménard, ni Monsieur Renaud.

Monsieur MENARD

Mon voisin répondra pour ce qui le concerne. Pour ce qui me concerne, la Mayenne effectivement a pris une position que je respecte, la Manche en a pris une autre différente et l'Ille-et-Vilaine a pris un peu comme celle de la Manche. Ça n'empêche pas aussi qu'il faut travailler quand même sur le développement durable, nous y sommes aussi je dirais les uns, les autres. Ça veut dire qu'il faut travailler sur les nouvelles énergies, on y travaille aussi les uns et les autres. Mais sur la ligne à très haute tension, je dirais que ce n'est pas à nous de décider. On s'inscrit dans un contexte où éventuellement demain cette ligne serait décidée, on a effectivement à défendre le monde agricole. Mais ce n'est pas à nous de décider, c'est aux politiques de décider effectivement si la ligne aura ou n'aura pas lieu. Donc s'inscrire dans cette démarche-là. Moi j'ai aussi le souci quand même de défendre l'ensemble des agriculteurs concernés par un éventuel passage de la ligne. Et à partir du moment effectivement où on s'oppose totalement aux projets, eh bien on est moins à l'aise pour discuter d'éventuelles négociations sur les conséquences, sur l'activité agricole qui me semble à mon avis considérable. C'est ça un peu le débat. Mais ça n'empêche pas que comme je connais aussi mes

collègues de la Mayenne, on est aussi tous ensemble sur des démarches aujourd'hui de diversification des énergies. La biomasse, l'éolien, mais l'éolien on connaît aussi parfois les limites de l'éolien parce que tout le monde en parle mais quand des projets arrivent, on les refuse. Il y a aussi les bio gaz. Enfin bref, l'agriculture peut aussi s'inscrire dans ces nouvelles productions. Il y a aujourd'hui le bois, on peut aussi développer je dirais aujourd'hui de l'énergie à partir du bois dans les collectivités ou chez les individus. Ça on peut le faire, mais ça restera malgré tout sur des volumes relativement limités. Et puis après le reste, ce n'est pas à moi d'y répondre, c'est aux politiques de répondre.

Monsieur RENAUD

la confédération paysanne d'Ille-et-Vilaine effectivement n'a pas produit de cahiers d'acteur. Elle s'est posée la question d'en faire un mais en fait quand on a vu celui de la Manche, de la confédération paysanne de la Manche, on n'a pas vu l'intérêt d'en refaire un qui aurait repris en gros, hormis les chiffres concernant les exploitations ou la production, on aurait repris à peu près la même formulation que celui de la Manche. Donc je pense qu'il ne faut pas multiplier non plus les cahiers d'acteur parce que trop de cahiers d'acteur aussi peut nuire à un moment donné, surtout quand ils sont produits par les mêmes structures. Bon c'est vrai je constate, moi j'ai lu, enfin j'ai parcouru celui de la FDSEA Mayenne. Bon, je n'ai rien à redire dessus. Nous par contre en Ille-et-Vilaine, notre réflexion, effectivement si la ligne se fait, la question, c'est pourquoi on construit l'EPR en fait ? Notre positionnement, il est plus par rapport à l'EPR, pourquoi refaire à nouveau une centrale nucléaire dans le Nord Cotentin alors qu'en fait effectivement, il n'y a pas de crise énergétique en France ? Et que nous, on souhaite une politique énergétique différente. L'énergie électrique qui vient du nucléaire, il faut savoir quand même que l'uranium c'est une énergie fossile donc non renouvelable. Aujourd'hui, la majorité, à moins qu'on me dise le contraire, de l'uranium qui est utilisé par toutes les centrales nucléaires françaises et européennes vient d'Afrique et essentiellement du Niger, 100 %. Je veux dire combien de temps ça va durer, on n'en sait rien. On dit que les réserves sont à 100 ans, mais c'est quoi cent ans à l'échelle de l'humanité ? C'est rien. C'est une poussière.

Donc par contre, les déchets, on sait que nous les déchets c'est des millions d'années. Donc voilà, notre positionnement il est plus par rapport à cela. C'est vrai que ça ne répond qu'en partie à la question du transport. Mais je pense que si on avait mis autant d'argent que l'on veut en mettre dans l'EPR, dans une politique d'énergie renouvelable, on pourrait progresser beaucoup plus vite. Notre positionnement il est plutôt là-dessus. Bon et après, je rejoins effectivement, si la ligne se fait, il faudra bien aborder les questions je dirais plus techniques liées au passage de cette ligne et aux gens qui sont dessous.

Un intervenant

Monsieur Robinard, si vous pouvez juste être bref parce que l'heure tourne.

Monsieur MENARD

Oui, je voudrais simplement dire, je recueille régulièrement actuellement des témoignages de techniciens de coopératives dans le pays de Fougères notamment et proche Mayenne qui me disent précisément qu'ils font appel à des géobiologues pour des problèmes de champs électromagnétiques, des problèmes inexplicables de cellules dans le lait en particulier ou de morbidité ou de mortalité dans le cheptel. Et donc ils font appel aux géobiologues pour tenter de

remédier à ces problèmes, pas seulement du aux lignes très haute tension mais aussi à des transformateurs. Enfin il y a d'autres sources également de champs électromagnétiques.

Deuxième point, je voudrais dire que dans le pays de Fougères, et les personnes qui sont en charge (*inaudible*) dans le monde agricole le savent mieux que moi, il y a une situation difficile touchant beaucoup de producteurs de lait. Notamment une laiterie vient de mettre la clé sous la porte. Et je dirais qu'en tant qu'association et en tant qu'habitant du pays de Fougères, je vois mal et je concevrais mal qu'on ajoute un dommage ou un risque supplémentaire à une situation difficile. Déjà par ailleurs, sans que la situation soit dramatique à ce point, mais elle est tendue dans le monde agricole, ça on le sait tous. Et je dirais qu'ajouter un risque, une source d'inquiétude et un dommage parfois avéré, c'est chargé la barque. Et si on peut éviter la ligne très haute tension, c'est encore mieux. Troisième point que je voulais dire, il est anormal que GPSE ait été interrompu en 2000, il est anormal, scandaleux. Le financement aurait dû être fait par les pouvoirs publics et être permanent et continuer. Qu'il soit réactivé aujourd'hui, eh bien on attend de juger sur pièce, ça c'est une autre affaire.

Enfin, on le retrouvera tout à l'heure dans la question de l'insertion de la ligne très haute tension, mais ça a été évoqué à plusieurs reprises. Qu'est-ce qu'un couloir de ligne à très haute tension ? Aujourd'hui, on n'a pas de définition juridique d'un couloir de lignes très haute tension. Et moi je demande qu'on s'empare, que la justice enfin les juristes s'emparent de cette question et définissent ce qu'est un couloir de ligne avec les approches sanitaires, évidemment économiques, ça on sait que c'est toujours le paramètre qui est pris en compte, mais d'abord sous l'angle sanitaire et sous l'angle aussi de l'incidence agricole.

Un intervenant

On va prendre la toute dernière question sur ce thème-là parce qu'il va bien falloir s'arrêter là aussi. Monsieur...

De la salle

Alors je souhaiterais savoir quelle est la position de RTE par rapport à l'apiculture ? Parce que les pauvres abeilles, elles avaient des pesticides, ensuite elles ont des OGM et maintenant des lignes haute tension. Est-il reconnu que les abeilles sont perturbées par les champs électromagnétiques des lignes haute tension. Comment traitez-vous le problème des apiculteurs ?

Monsieur HERZ

A notre connaissance, il y a eu quelques études qui ont été faites sur les abeilles qui n'ont mis en évidence aucun lien entre les lignes électriques et les abeilles.

Un intervenant

C'est pour nous une question nouvelle. Enfin je veux dire la commission n'a pas encore entendu parler de ce sujet-là. Si vous avez des documents à nous fournir sur la question, bien entendu on sera preneur. C'est une question qui n'est pas illégitime.

Un intervenant

La vraiment toute dernière cette fois-ci parce que la précédente a été courte.

Christian MOCHET

Christian Mochet, agriculteur à Servon et responsable cantonal FDSEA sur le canton. Donc moi je suis plus surpris de l'ampleur de la soirée parce qu'on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de moyens pour une soirée comme ça, je suis surpris. Alors ma question, ça s'adressait à RTE. Vous avez dit tout à l'heure « RTE s'engage à ne pas mettre de pylônes auprès des exploitations agricoles ». Alors quelle distance vous mettez quand vous dites proche d'une exploitation agricole ?

Monsieur HERZ

Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que les fils électriques qui font à peu près, ce qu'on appelle une nappe de 37 mètres de large entre le plus extrême d'un côté et le plus extrême de l'autre n'auront pas de bâtiments qui seront en dessous à l'aplomb. Ce n'était pas une distance entre les pylônes et les bâtiments, c'est de dire qu'aujourd'hui on n'a pas de distance, il n'y a pas comme ça été dit, il n'y a pas de règle en urbanisme qui interdit la construction de lignes à proximité immédiate de bâtiments. Simplement, on se rend bien compte que ce n'est pas quelque chose que les gens peuvent accepter, en tout cas pas facilement. Et c'est un enseignement de toutes ces rencontres que l'on a eues avec la population depuis deux mois de bien voir que ça nous paraît être la première préoccupation qui ressort des discussions. C'est que les gens en général comprennent qu'il faut de l'électricité, voient bien pourquoi est-ce que cette ligne va être construite. Après, on peut dire « Si on arrive à ce que l'EPR ne se fasse pas, la ligne ne se fera pas ». On est bien d'accord, si l'EPR n'est pas décidé, la ligne ne sera pas décidée. Mais si l'EPR est décidé, on va faire la ligne parce qu'on ne va pas construire un bijou qui coûte 3 milliards d'euros et qui ne pourrait pas produire d'électricité. Donc on va avoir une ligne à construire et là, il n'y a pas de règle qui nous est imposée par les documents d'urbanisme ou par la loi sur des distances. Donc nous ce qu'on dit, c'est qu'on sait qu'on pourra ne pas avoir de maison sous la largeur d'un peu moins de 40 mètres. Il y en aura qui seront peut-être assez proches, les fils sur les tracés les meilleurs qu'on pourra sortir de la concertation donc de la discussion avec tous les acteurs du territoire qui voudraient bien parler avec nous. Ça c'est la réalité de l'implantation de l'habitat dans la zone. On fera au mieux. C'est un ouvrage qui est d'intérêt général, qu'il faut construire parce que c'est la saine gestion du réseau électrique et le bénéfice de tous les utilisateurs du réseau électrique. Et on va tout faire pour minimiser la gêne qu'elle va apporter aux gens qui habiteront à proximité à ce moment-là.

Comment insérer les lignes THT dans l'environnement et comment réduire les impacts ?

Monsieur BONNEAUD

Je vous propose qu'on passe au thème suivant, l'avant-dernier de la soirée. Donc ce thème, c'était celui de l'insertion des lignes THT dans l'environnement. On a commencé d'en parler un peu et à l'instant également. Ce thème a été développé plus largement lors de notre réunion à Laval le 15 décembre dernier. L'environnement est pris au sens à la fois du paysage, des milieux naturels, de ce qui environne l'habitat. Donc le premier constat qui avait été fait, c'était que le paysage concerné par la ligne était un paysage de bocage avec un habitat dispersé, ce qui était un aspect à prendre en compte dans le projet. Alors pour certains, c'est un aspect positif, c'est-à-dire que le bocage parfait permettait plus ou moins de masquer des lignes, pour d'autres, ça a été un aspect au contraire qui compliquait les choses vu que l'habitat est très dispersé. Et donc le passage des lignes n'est pas facile. Alors se posait évidemment la question de la méthode de définition du tracé, comment sera t'il défini pour limiter les impacts sur l'environnement au sens large, donc l'habitat, les zones sensibles, le paysage. Que veut dire pour RTE notamment la hiérarchisation des sensibilités, formule qui était utilisée dans le document du maître d'ouvrage. Ont été abordées aussi les mesures d'accompagnement et d'indemnisations. Donc que faut-il penser de la mesure nouvelle d'indemnisation pour préjudice visuel ? Une procédure qui est nouvelle, qui n'existait pas lors de la réalisation de la ligne précédente Manuel – Domloup mais qui a été appliquée sur les (*inaudible*) Domloup. RTE a pris un engagement, a indiqué qu'il s'engageait à ce que la future ligne ne surplombe pas les habitations et les bâtiments d'élevage, donc ce qui vient d'être répété ici. Mais plus généralement, on a vu que la question à la distance à la ligne comme on venait de l'évoquer là récemment est vraiment une question centrale dans les inquiétudes des riverains, des éventuels riverains du projet. Donc se pose la question quelle est la position de RTE vis-à-vis de cette distance à la ligne pour les habitations comme pour les bâtiments d'élevage. D'ailleurs, ce point a été soulevé aussi pour des questions d'économie et de développement touristique sur des communes qui avaient engagé des démarches en ce sens.

Et enfin, on avait demandé à RTE de faire un bilan, un retour d'expérience sur les lignes existantes, notamment celles existantes depuis les années 80 entre Manuel et Domloup, ça commence à être un peu présenté. Et a été évoquée la question de la nécessité d'un suivi systématique des lignes existantes, question qu'on a aussi largement abordée déjà au cours de la soirée. Donc voilà à peu près tous les thèmes qui avaient été abordés. Je ne sais pas si sur ces thèmes-là il y a déjà des questions supplémentaires dans la salle ? Je crois qu'on commence à tous fatigués. Au niveau du plateau...

Monsieur ROBINARD

Moi je répète mon observation, qu'est-ce qu'un couloir de ligne très haute tension ? Et moi je dis que tant qu'on n'a pas défini en France ce qu'est un couloir de ligne très haute tension, eh bien on stoppe les projets. Enfin moi, c'est ce que je soutiens aujourd'hui, surtout qu'on n'est pas dans les années qui viennent encore en situation difficile en matière de production d'énergie électrique. Je sais qu'il y a des questions à résoudre, mais je dirais qu'il faut hiérarchiser aussi là les priorités et les objectifs, c'est toujours pareil, les économies d'énergie. Mais là, là dessus, il y a un effort

monumental à faire en France, la promotion des énergies renouvelables et ensuite on verra si on a besoin d'outils de production. Je me répète, mais c'est vraiment ça la hiérarchisation des points.

Un intervenant

Monsieur le Maire de Domloup je voyais que vous leviez la main, vous vouliez peut être intervenir ?

Monsieur ROBINARD

Je me permets une question aussi à RTE, peut-être amusante. Cotentin Maine, est-ce à dire que l'insertion finale se fera dans le Maine et pas en Ille-et-Vilaine par exemple ?

Monsieur HERZ

Monsieur Robinard, vous soulevez une très bonne question, c'est la première fois d'ailleurs que nous l'avons en débat public. C'est vrai que quand il a fallu trouver un nom pour la ligne, on s'est un peu gratté la tête parce qu'une ligne qui part du Cotentin certes, mais dont le point d'arrivée pourrait être quelque part entre Laval et Rennes. Alors on sait très bien qu'il y a une frontière entre la Bretagne et la Mayenne, une frontière historique avec les particularités de la Bretagne. On n'allait pas appeler ça Cotentin Bretagne Mayenne ou Ille-et-Vilaine Mayenne, ça faisait un peu long. Donc on a préféré cette notion un peu floue de Maine qui fait référence à une province historique. Je sais bien que la Bretagne est définie très précisément depuis un millénaire, mais on n'a rien trouvé de mieux malheureusement. Si on avait trouvé mieux, je vous garantis qu'on l'aurait dit, mais ce n'est pas pour autant qu'on...

Un intervenant

Vu de la commission, nous n'avons jamais considéré qu'il y avait un sens caché dans cette appellation. D'ailleurs, comme le dit Monsieur Herz, c'est la première fois qu'on entend cette question qui est intéressante. Donc je crois qu'il faut que vous vous disiez que derrière ces mots, cette appellation, il n'y a pas d'intention me semble-t-il.

Monsieur ROBINARD

Vous plaidez pour une Bretagne historique à cinq départements, c'est ça sans doute ?

Un intervenant

Il y a une question au fond dans la salle. Monsieur...

De la salle

Oui, j'aurais voulu savoir concernant les pylônes, est-ce qu'il y a une raison technique pour que l'ouvrage d'art soit aussi grand, hormis les courants induits qu'il y a dans les fils ? Est-ce qu'il y a une raison technique pour que ce soit des véritables cathédrales comme ça dans les champs ? Il y a certainement moyen de regrouper davantage les fils.

Un intervenant

Et puis j'ai une question aussi par rapport à la hauteur de garde par rapport au sol ou par rapport aux habitations. Bon, vous vous engagez à ne pas surplomber les habitations ou les élevages, ça on

verra. Mais il me semble que la distance de la ligne aux maisons, aux sommets des maisons est de cinq mètres. Je ne sais pas si je me trompe ? Minimum bien sûr. Mais du coup, distance par rapport au sol, huit mètres, par rapport aux sommets des maisons, par rapport aux faits des maisons, cinq mètres. Ça me surprend.

Un intervenant

Pourquoi ?

De la salle

C'est simple, je veux dire dans les maisons il y a des gens qui habitent aussi, tout simplement.

Un intervenant

Oui, mais ils marchent rarement sur le toit.

De la salle

Oui bien sûr. Bien sûr ils ne vont jamais au grenier, bien sûr ! Je pose la question.

Un intervenant

Il y a en plus par rapport à cette notion de distance qui est liée à l'amorçage, à la création d'un arc électrique, il y a des niveaux qui sont dans une recommandation européenne qu'on a déjà citée, qui sont de 100 micro Tesla pour le champ magnétique et de 5 kilos Volt par mètre pour le champ électrique et qu'on s'engage à respecter. Donc ceux-là sont également respectés. Après le calcul de distance dépend du niveau de tension et puis du courant qui passe.

De la salle

Mais si j'ai bien compris ce que nous a dit RTE en disant « pas de surplomb », ça signifie que là vous allez au-delà de ce que la réglementation vous imposerait, c'est bien ça ?

Un intervenant

La réglementation effectivement impose une distance de quelques mètres entre les câbles conducteurs et les obstacles. Quand on dit « pas de surplomb », ça veut dire pas de bâtiment d'élevage ou de bâtiment d'habitation sous les câbles conducteurs, donc sur toute l'emprise de la ligne jusqu'aux câbles conducteurs d'extrémité.

Un intervenant

Oui madame.

De la salle

Par rapport aux résistances, une autre question que je posais, technique là.

Monsieur DESQUILBET

Ah oui, sur les tempêtes. Alors on traduit en vitesse de vent des calculs qui parlent de pressions de vents. De mémoire, sur la zone de Fougères, on a eu cinq pylônes effectivement qui sont tombés, la vitesse avait dépassé la vitesse pour laquelle la ligne était calculée, qui était de l'ordre de 150 kilomètres heure. 150 kilomètres heure. 150 kilomètres heure, c'est si on avait un vent qui avançait à 150 kilomètres heure sur toute la largeur, physiquement, ce n'est pas ce qu'il se passe. Quand on a une tempête, il y a des rafales qui sont en général d'une largeur moindre que les 500 mètres de distance entre portée. C'est pour ça que le calcul est un peu compliqué. Mais la vitesse équivalente est reconnue aux environs de 150 kilomètres heure. La nouvelle norme à laquelle on construit les nouveaux ouvrages est de l'ordre de 170 kilomètres heure, sachant qu'on a plusieurs zones, la vitesse est plus importante quand on est près de la mer notamment, dans des zones où les vents sont connus comme étant plus violents.

Après, on a enclenché à la demande du ministère de l'industrie, suite aux tempêtes, un programme pour renforcer la résistance de notre réseau contre ce genre d'événements climatiques extrêmes qui étaient en 99 d'une ampleur inégalée et pour lequel clairement le réseau n'avait pas été dimensionné. Donc ce programme consiste à reprendre le réseau existant, ce qui n'est pas habituel, parce que dans nos règles de construction, elles n'ont pas d'effet rétroactif, c'est pour les futurs ouvrages. Quand la norme évolue, tous les nouveaux ouvrages qui vont être construits vont être à cette nouvelle norme. Là pour le coup, on est allé plus loin et on s'est engagé dans une démarche qui va prendre 15 ans parce qu'on a à peu près 80 000 kilomètres de lignes en France donc c'est un gros travail. Il y a 230 000 pylônes, on ne va tous les revoir un par un. L'idée, c'est de regarder qu'il y ait un chemin électrique pour aller chez chaque poste de livraison. Alors que notre réseau est maillé, en général il offre plusieurs chemins. Pour des raisons de sécurité et d'alimentation, on va faire le nécessaire pour qu'un de ces chemins pour chaque poste soit sécurisé comme on dit par rapport à des événements climatiques extrêmes. Donc ça correspond à un sous réseau qu'on a dimensionné pour que ça soit la solution la moins chère évidemment en termes de kilométrages de lignes à reprendre. Donc on reprend les ouvrages petit à petit. Sur les réseaux 400 000 Volts, il était évidemment prioritaire parce que c'est notre colonne vertébrale, c'est là-dessus que s'appuie l'ensemble de l'équilibre du système électrique français entre la production et la consommation. Donc aujourd'hui, la ligne a été reprise, ça a consisté à des campagnes de travaux dans ces dernières années, on a rajouté des barres de fer à l'intérieur des pylônes, on en a remplacé certains en en mettant des plus solides. Et on a repris des fondations de pylônes aussi qui n'étaient pas suffisantes, parce que parfois le problème, c'est que les fondations s'arrachaient du sol. Donc ça, ça a été fait pour la ligne 400 000. Et puis la norme a évolué donc l'ouvrage Cotentin Maine sera d'origine construit plus costaud que l'ouvrage qui a été construit il y a 15 ans.

Un intervenant

Une question et puis après je vous propose qu'on arrive au dernier thème sur les alternatives techniques.

De la salle

Par rapport aux couloirs de ligne ou même par rapport aux distances des ouvrages par rapport aux bâtiments d'élevage ou par rapport aux maisons d'habitation, moi j'aimerais bien interpeller les élus par rapport à ce problème parce qu'en fait, même si en matière de santé humaine, si le problème n'est pas réellement démontré, en matière de santé animale, il y a quand même des choses qui sont réelles, il y a des nuisances. J'aimerais bien savoir ce qu'ils vont faire, qu'est-ce qu'ils attendent pour

prendre le problème vraiment à bras le corps. Par rapport aux distances aux bâtiments, en fait RTE fait référence à une loi qui doit dater de 1904 ou 1900 et quelque en tout cas, 1930 oui. Donc quand même depuis, les choses ont quand même évoluées. Je ne pense pas qu'à cette époque-là il y avait des lignes à haute tension. Donc quand est-ce que les élus se décideront à étudier le problème réellement, à prendre le problème à bras-le-corps. Ça fait quand même moi 18 ans que je me bats dans cette affaire, je n'ai pas reçu beaucoup d'écho de leur part. Et face à ce qu'ils ont entendu, je pense que quand même ils ont suivi les débats qui ont eu lieu récemment. Je pense qu'ils ne peuvent pas quand même continuer à ignorer ce problème. J'aimerais bien qu'ils se positionnent un petit peu, qu'on ait au moins leur position.

Un intervenant

On a un seul élu à la table.

Monsieur LELIEVRE

Non, non, il y en a d'autres dans la salle. Non, non je vais répondre. Je ne crois pas que c'est la première fois qu'on nous pose la question, il y a certainement à un moment des réponses à donner. C'est un problème réglementaire par rapport au règlement de notre plan local d'urbanisme sur lequel selon les territoires eh bien il faut afficher clairement les choses. On a déjà fait ça, pas forcément pour les lignes à haute tension, mais moi je prends l'exemple uniquement à Domloup où on a une station d'épuration, on est dans l'obligation, enfin on a pris les devants pour faire une zone je dirais *non aedificandi* de 250 mètres autour de cette zone d'épuration qui sont liées directement à des problèmes environnementaux, liées aux choses olfactives, aux choses comme ça. Ça peut être aussi vrai également dans le cadre d'un règlement pour les lignes à haute tension. Maintenant, il est vrai qu'il ne faudrait peut-être pas qu'on fasse comme RTE qui s'appuie uniquement sur les normes européennes et puis qu'on applique que ça sans aller plus loin. On pourrait peut-être aller plus loin, je ne sais pas. Mais il y a certainement toute une négociation à mener avec les organisations syndicales agricoles... Si parce que du coup, on va modifier je dirais l'espace rural en matière d'utilisation et les choses vont être de plus en plus difficiles.

Moi je prends le cas de Domloup, au jour d'aujourd'hui on n'a presque plus de moyens je dirais pour organiser notre territoire. Pourquoi ? D'abord nous avons le poste électrique, une quinzaine d'hectares, 13, 14 lignes à haute tension. Demain matin la ligne LGV et puis après demain matin, on aura le contournement du sud-est de Rennes. Comment nous allons nous organiser notre territoire à travers tout cela ? Et puis on a aussi des habitants à gérer, et puis on a de l'accueil d'habitat à faire. Eh bien c'est très difficile. Alors plus on va élargir les zones de *non aedificandi* et plus je dirais il y aura des complications. Alors ce n'est pas pour ça qu'il faut ne pas avancer. Moi je suis même très favorable à mettre des zones non urbanisées, quelles qu'elles soient, qu'elles soient agricoles, qu'elles soient de l'urbain pur et dur. Moi je n'y vois pas d'inconvénient mais peut-être qu'on peut être novateur. Moi j'aimerais bien que RTE soit très novateur en couloir. Qu'ils soient pionniers et anticiper par rapport à des nouvelles règles. Il ne faudrait pas attendre que les règles arrivent pour pouvoir les proposer. Donc voilà à peu près ce que je peux dire là-dessus.

Un intervenant

Peut-être pour apporter un complément de réponse à Madame. Nous avons entendu lors de l'une de nos séances que les préfets avaient un pouvoir d'instituer une sorte de servitude ou une zone *non aedificandi*, est-ce que vous pourriez nous préciser ça parce qu'il y a eu un texte récent là-dessus.

Monsieur HERZ

Oui c'est vrai, il y a eu un décret et qui permet effectivement au préfet s'il le souhaite d'engager des enquêtes de servitude pour interdire la construction des habitations et de certains établissements recevant du public jusqu'à une distance d'une quinzaine de mètres des lignes. Moi ce que je voudrais dire à travers cela, c'est rebondir sur les méthodes que nous avons pour rechercher le tracé des lignes électriques. Depuis les années 90 maintenant, il y a ce qu'on appelle la concertation. En fait, le préfet met autour de la table l'ensemble des acteurs concernés, ce n'est pas nous qui gérons, c'est le préfet, l'ensemble des acteurs concernés par les projets de lignes électriques, c'est-à-dire les associations, les élus locaux, les représentants du monde agricole. Et donc ensemble, nous examinons les contraintes environnementales très précises qui peuvent s'appliquer à la ligne. En l'occurrence, les bâtiments d'élevage, les habitations et nous espérons que la concertation sera l'occasion pour nous de bien repérer ces habitations et quels sont les bâtiments d'élevage. Nous recensons également les contraintes environnementales des zones protégées, des monuments historiques également. Et tous ensemble autour de la table sous l'égide du préfet, sur une base de propositions de quelques fuseaux de 500 mètres de large ou un peu plus par RTE, on choisit ensemble le fuseau de moindre impact qui concilie la minimisation des impacts sur l'environnement. Dans le cas précis, en prenant en compte en premier lieu l'habitat, le bâti, mais également en tenant compte des autres impacts environnementaux que sont les zones naturelles, les zones ornithologiques, vous parliez des couloirs ornithologiques pour les oiseaux, etc. Et c'est à travers ce processus qu'on arrivera à faire en sorte que la ligne passe au mieux, c'est-à-dire pour ce qui nous concerne le plus loin possible des habitations et des bâtiments d'élevage.

Un intervenant

Je vous propose qu'on passe au dernier thème de la soirée parce que l'heure avance. Il est 22 heures passé. Donc le dernier thème traité « Des alternatives techniques au projet de ligne aérienne à très haute tension proposées par RTE ».

Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?**JP GIBLIN**

Bien, alors je vous propose d'abord que nous essayons d'arrêter à 22 heures 30 notre réunion au plus tard parce qu'il est déjà presque 22 heures 10. Donc ce sujet des alternatives techniques, un des participants tout à l'heure l'a déjà évoqué, a été le sujet d'une réunion qui s'est tenue le 22 novembre à Villedieu-les-Poêles. Je dis d'entrée de jeu que la question des alternatives techniques à la ligne aérienne avait été une question qui avait été posée par la commission nationale du débat public lorsque RTE était venu lui présenter son dossier. Donc à la demande de la commission nationale, RTE a introduit dans le dossier du maître d'ouvrage que vous pouvez voir et que vous avez sans doute déjà regardé, une analyse d'un certain nombre d'alternatives techniques, pas loin d'une douzaine je crois. La conclusion du maître d'ouvrage, je le dis tout de suite, puisqu'il présente un projet de ligne aérienne, c'est qu'aucune de ces alternatives techniques ne conviendrait pas rapport au problème posé ou seraient trop coûteuses, c'est le cas en particulier de la solution de l'enfouissement. Alors évidemment, cette question à Villedieu-les-Poêles, cette position elle a été contestée par un certain nombre d'acteurs présent dans la salle. Et le débat de Villedieu c'est quand

même beaucoup centré, peut-être à notre regret d'une certaine manière sur cette seule question de l'enfouissement et un petit peu sur le thème d'une liaison sous-marine. Mais il y a d'autres alternatives qui ont été évoquées dans le dossier.

Alors c'est un sujet compliqué, complexe sur lequel ni vous, ni moi ne comprenons grand-chose malheureusement parce que c'est très compliqué l'électricité. Et par conséquent, nous avons souhaité, à la demande d'ailleurs d'un certain nombre d'intervenants, enfin d'acteurs, municipalités ou associations. Nous avons souhaité faire faire une expertise technique par quelqu'un d'indépendant de RTE. Alors on a passé un appel à propositions, nous avons eu trois réponses et après examen, nous avons retenu un candidat qui est une société italienne qui s'appelle la Cesi qui s'est mise au travail et qui devrait nous faire une analyse comparative des différentes solutions par rapport à la solution proposée par le maître d'ouvrage sur l'ensemble des impacts et sur l'ensemble des aspects économiques, c'est-à-dire à la fois les impacts dont on a parlé tout au long de cette réunion et les aspects économiques évidemment, c'est l'aspect coût, mais pas simplement coût d'investissement mais coût global comme on dit, c'est-à-dire coût sur la durée de vie des ouvrages. Voilà, ce travail est un travail évidemment rapide parce que le temps du débat est un temps relativement court. Nous avons bon espoir qu'elle apporte des éléments intéressants. Le cahier des charges de cette expertise donne un rendu pour la fin du mois de janvier et nous serons amenés à demander au bureau d'étude qui a fait cette analyse, au consultant qui a fait cette analyse de venir le présenter en réunion publique et ça se passera très vraisemblablement, c'est la date que nous avons arrêtée, le 14 février à Fougères, Fougères où nous faisons une des réunions de synthèse. Mais nous ferons une présentation de cette étude avant la réunion proprement dite, c'est-à-dire probablement dans l'après-midi parce qu'il est évident qu'on ne pourrait pas le faire à l'intérieur de la réunion de synthèse. Enfin il y aura une information, elle est peut-être déjà sur notre site qui vous précisera le lieu de la réunion de synthèse qui se déroulera en soirée et l'horaire précis.

Donc je n'en dis pas plus pour l'instant parce que nous sommes nous commission en tout cas dans l'attente de ces résultats. Il est évident que chacun pourra réagir, notamment ceux qui ont fait des cahiers d'acteurs. Il y en a eu plusieurs qui ont évoqué ces questions techniques. Le maître d'ouvrage bien entendu, il aura effectivement à réagir sur le diagnostic qui sera porté par cette étude. Et donc c'est un sujet qui pour l'instant reste ouvert jusqu'au rendu de ce travail. Donc il y a peut-être des questions, Monsieur là qui aviez posé la question, peut-être voulez-vous revenir sur la question que vous avez posée. On va vous passer un micro.

De la salle

Oui, je voulais surtout apporter une précision complémentaire à mon propos d'il y a un instant, à savoir que d'une part il y aurait bien sûr des efforts à faire au niveau par exemple de RTE, EDF aussi bien entendu, mais je vois aussi les autres infrastructures qui devraient aussi de leur côté faire des efforts. Quand je parle d'harmonisation, ce n'est pas à imputer sur le compte de l'un ou de l'autre, ce n'est pas ça le sens de mon propos. D'ailleurs, il y a suffisamment de grands personnages en haut lieu pour régler tout ça. Donc l'harmonisation va dans ce sens-là. C'est-à-dire que je compte beaucoup sur les effets mutuels en fin de compte pour que ça s'arrange. Je suis très intéressé aussi moi par la question de l'électricité, or je ne vois pas du tout comment on pourrait s'en passer. Je regrette toutefois cette tendance vers la mono énergie, ça c'est un fait, mais il me semble bien quand même qu'il y a des progrès à faire dans ce sens-là. Et ça serait d'ailleurs plus facile pour vous et en particulier RTE, ne serait-ce que pour l'entretien de vos lignes, vous seriez plus tranquille. L'enfouissement, c'est un vaste sujet, je sais. Je sais que c'est énormément coûteux mais je crois... Enfin ce sont des projets à long terme, donc il n'y a pas lieu de lésiner sur ce genre de questions, surtout s'il y va de la question de la sécurité des personnes. On parle toujours du coût financier, on

peut parler du coût humain en effet. A mon sens, il y a forcément quelque chose à faire dans ce sens-là. Je sais que l'enfouissement entraîne à des effets capacitifs et autres choses comme ça. Ce n'est pas aussi simple, ça veut dire qu'il faut faire passer au courant continu, ce qui suppose une station, je vais appeler ça comme ça, vous me le pardonnerez, une station en tête de ligne, une station à l'arrivée ou à l'autre bout en tout cas. Bon, ça fait beaucoup de choses c'est vrai, mais c'est bien pour ça que je vous ai parlé d'études et non pas de projet immédiat. Mais au moins que ce soit à l'étude, c'est ça le sens de mes propos. Je vous remercie.

Monsieur DESQUILBET

Il n'y a pas que le problème financier, il y a également un problème d'impact sur l'environnement. Donc je pense que ce n'est pas parce qu'on enterrerait un ouvrage qu'on le supprimerait de l'environnement. Et quand on a une liaison en 400 000 Volts, ça représente quelque chose qui fait de l'ordre de 15 mètres de large, qui est chaud, qui est dans le sol parce que le courant qui passe va faire chauffer. On bouleverse par les travaux le sol et toutes les espèces qui y vivent. Et on chauffe le sol, donc on modifie l'écoulement des eaux, on modifie la façon dont vont avoir les plantes de grandir et autres. Donc il ne faut pas regarder que du point de vue financier. On a regardé l'ensemble des critères et notre diagnostic aujourd'hui, c'est qu'on n'est pas hostile à l'enfouissement des ouvrages et c'est une technique qu'on utilise énormément à RTE. Et par rapport aux 400 000 Volts seuls, on apparaît comme le dernier de la classe en Europe où il y a beaucoup de pays qui ont fait des projets d'enfouissement de réseaux 400 000 Volts, notamment à Berlin, à Madrid. Parce que ces pays ont choisi le 400 000 Volts pour alimenter leurs villes, des villes qui sont les grosses capitales, qui sont les endroits les plus énergétivores des pays. En France, il y a un choix qui remonte à plusieurs décennies où on utilise le 225 000 Volts pour alimenter les grandes villes. Donc à Rennes mais à Paris, à Lille, Bordeaux, Marseille, Lyon, on a des câbles souterrains en 225 000 Volts, on en a des centaines de kilomètres. On en a de l'ordre de 850 kilomètres et ça fait de nous de loin le plus grand réseau souterrain en très haute tension en Europe.

Donc c'est pour dire que si on a une opposition ou *a priori* on n'a pas proposé que la ligne Cotentin Maine soit faite en technologies souterraines, c'est que de notre point de vue en 400 000 Volts, le bénéfice sur l'aspect de l'économie, de la maintenance que vous avez citée et ce qu'on fait peser sur l'environnement et le coût d'investissement, l'ensemble de ces paramètres conduisent à ce que ça ne soit pas une solution qu'on privilégie. Mais on construit sur d'autres niveaux de tension en 63 000 Volts par exemple où le ratio des coûts entre l'aériens et le souterrain est beaucoup moindre, on construit beaucoup plus d'ouvrages en souterrain. Et une idée qu'on a, qu'on propose, c'est que dans nos projets, on est conscient que notre ouvrage qui est fait pour un intérêt qui dépasse largement la géographie des futurs riverains de l'ouvrage, on voudrait apporter une compensation aux gens qui vont être directement concernés par les pylônes. Et au-delà des indemnités qu'on va leur verser, correspondant par exemple à la perte de la valeur qu'on pourrait estimer sur leur patrimoine foncier, on apporte aussi pour le territoire de manière assez large des fonds un peu analogues au pour cent paysager qu'on connaît pour les autoroutes ou pour les lignes TGV ou pour les voies ferrées, des fonds qui sont mis à disposition de la population au travers d'instances indépendantes, ce n'est pas nous qui gérons cet argent. On apporte une enveloppe pour que les gens améliorent leur cadre de vie. Et quelque part, ça compense ce que la ligne va endommager effectivement parce qu'elle sera présente dans le paysage après sa construction. Et typiquement, une des utilisations de ce fonds, c'est d'enfouir des réseaux à basse ou moyenne tension, donc tous les petits poteaux pour lesquels l'enfouissement coûte beaucoup moins cher qu'en 400 000 Volts, est largement abordable. Donc on peut embellir, nettoyer le paysage de beaucoup d'ouvrages pour lesquels on a des coûts qui sont raisonnables. Et notre position, c'est qu'on est dans des ratios où que ce soit par le courant continu parce que là il faut faire des stations électroniques, il faut transformer

l'alternatif en continu ou même l'enfouissement en lui-même, on a des ratios. Notre projet qui est de l'ordre de 150 millions d'euros, on approcherait le milliard d'euros, que ce soit en continu ou en alternatif en solution souterraine. Et cet argent, on n'en dispose pas. Enfin c'est tout prosaïque, c'est aussi un argent qu'on n'aurait pas autorisation à dépenser parce que nos dépenses sont épluchées par le Ministère de l'industrie et contrôlées par la commission de régulation de l'énergie. Donc on atteint des sommes qui dépassent largement le cadre de nos budgets d'investissement pour toute la France. C'est à peu près deux années de l'ensemble de notre budget d'investissement.

Donc ce qu'on propose, c'est qu'effectivement on fasse le meilleur tracé possible. On insère l'ouvrage dans son environnement au niveau paysage, au niveau bâtis, le mieux possible en discutant avec la population. Par exemple, le groupe ornithologique normand propose dans son cahier d'acteurs des mesures pour réduire l'impact en rendant les lignes plus visibles pour les oiseaux et éviter des ennuis, des collisions des oiseaux. Mais aussi qu'on améliore le quotidien sur d'autres points qui ne sont pas la ligne 400 000, qui sont sur d'autres aspects. Et ce point qu'on appelle le programme d'accompagnement de projets, on va fournir une somme qui sera allouée par RTE pour que la population propose des projets et finance ce qu'il faut pour améliorer le cadre de vie, améliorer le tourisme, améliorer le paysage localement. Et il y a eu des expériences très intéressantes faites en France dans le cadre d'autres projets où il y a eu des aménagements de forêts, des aménagements de sentiers de randonnée, des mises en valeur du patrimoine bâtis, de monuments ou de l'enfouissement de réseau tel que (*inaudible*).

Un intervenant

Monsieur Desquilbet...

Monsieur DESQUILBET

J'ai terminé. Vous tombez bien, j'ai fini.

Un intervenant

Donc peut-être qu'on va prendre encore une ou deux questions et puis on essaiera de conclure. Monsieur...

De la salle

Dans le cadre des alternatives techniques à la ligne, je vois dans le cahier d'acteurs de l'association Mayenne nature environnement une proposition des piles à combustible à hydrogène ce qui éviterait un rapprochement à la fois des lieux de consommation, des petites unités, ce n'est pas dangereux, ça ne pollue pas, il n'y a pas de déchets et il n'y a pas besoin de ligne THT. Donc sachant en plus qu'aux Etats-Unis le président Bush qui n'est pas forcément réputé pour ses positions écologiques décide de mettre un milliard de dollars dans ce type de réseaux, pourquoi ne pas développer ce type de procédé ? J'ai d'ailleurs fait en 92 un stage dans une usine, enfin dans une centrale solaire en Allemagne où leur objectif était d'obtenir de l'hydrogène à partir de l'énergie solaire. Donc ce n'est pas une utopie, c'est peut-être faisable. Et *a priori*, bon à part l'hydrogène qui est explosif, sur le reste, il n'y a rien à dire, c'est écologique.

Monsieur GIBLIN

Monsieur, je crois qu'il faut préciser ce qui a été entendu par alternatives techniques dans la demande de la commission nationale du débat public. C'était une alternative concernant le transport

de l'électricité. Et là vous parlez d'une alternative, c'est très intéressant, mais vous parlez d'une alternative de production. Alors ça élargit le champ qu'on a déjà évoqué des énergies renouvelables, etc. C'est une question très intéressante, mais ce n'est pas tout à fait sous cet angle-là qu'a été abordée la question des alternatives. Et la demande qui a été faite, l'expertise qui est en cours ne portera pas sur cet aspect des choses. Je vous le dis pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

Monsieur ROBINARD

Monsieur Giblin, une alternative technique peut aussi consister en l'absence de ligne très haute tension si elle ne se justifie pas. Je veux dire on l'a dit tout au long de la soirée, je ne veux pas me répéter. Nous n'allons pas être d'accord, mais je veux dire ce n'est pas sous cet angle-là que le maître d'ouvrage a traité les appels techniques et ce n'est pas sur ce point-là que va porter l'expertise qui a été demandée. Maintenant, toutes les questions que vous avez posées, que vous avez évoquées au cours du débat vous-même et bien d'autres, etc. et celles que dit monsieur sont parfaitement légitimes. Mais je voulais simplement préciser quel était le contexte dans lequel on conduisait cette expertise pour que vous n'ayez pas de surprise lorsque le travail sera rendu.

De la salle

Dans un cahier d'acteur, on a vu la proposition de demandes d'études par rapport à une ligne sous-marine entre Cotentin et Bretagne. RTE nous a fait le constat tout à l'heure que la Bretagne était déficitaire en production d'électricité électrique. Bon, tout dépend des termes de définition de la Bretagne. Si jamais on rajoutait le cinquième département de la Loire Atlantique il y a quand même Cordemais donc là on pourrait changer de terme, ça c'est une anecdote. Par contre, on a fait le constat, et ça vous en étiez d'accord, comme quoi il y avait une lacune dans le réseau breton entre Brest et le nord de la Bretagne. Dans un cahier d'acteur, il est fait état d'une demande d'études par rapport à une ligne sous-marine entre Cotentin et Bretagne. Du coup, on voit qu'on pourrait aussi raccorder de l'offshore et même des turbines sous-marines puisque dans la mer, au nord de la Bretagne il y a des courants marins très, très forts. Il y a un potentiel énergétique à développer. Qu'est-ce que vous pensez de cette alternative technique ?

Un intervenant

Peut-être avant que RTE réponde, on peut préciser que cette alternative fait partie par contre de l'expertise indépendante qu'on a demandée. Elle a été prise en compte.

Monsieur HERZ

Oui c'est une question effectivement qui peut venir naturellement à l'esprit. Malheureusement, elle ne répond pas à la question qui est posée par l'insertion dans le réseau électrique de Flamanville. C'est un problème, on n'est pas rentré dans les détails, ça a été abordé notamment lors de la réunion qu'on avait faite à Villedieu-les-Poêles. C'est un problème de synchronisme des machines électriques. Et en fait, le fait de relier le Cotentin à l'ouest de Domloup n'apporte pas une réponse. Donc il faut nécessairement que notre ligne soit à Domloup ou aboutisse à Domloup ou plus à l'Est. Par ailleurs, si on fait une ligne sous-marine de cette longueur, on ne peut plus la faire en courant alternatif compte tenu de la longueur, on est obligé de la faire en courant continu. Et il y a des lignes continues de grande longueur, notamment vers la Scandinavie. Mais une ligne en courant continu n'apporte rien à notre problème de synchronisme. Donc malheureusement pour ces raisons-là, ce n'est pas possible. Par ailleurs si on faisait déboucher une ligne dans le Nord Bretagne, il est clair qu'on injecterait de la puissance dans le Nord Bretagne et le réseau actuel n'est pas dimensionné, le

réseau de RTE n'est pas dimensionné pour évacuer toute cette énergie qui arriverait. Donc on serait obligé de construire beaucoup de lignes dans le Nord Bretagne.

Un intervenant

On va prendre une dernière question, monsieur au fond là s'il vous plaît. Soyez le plus bref possible.

Monsieur SALMON

Oui, donc on voit bien que les alternatives techniques ne sont pas très nombreuses. On voit bien que ceci est lié, ne vous en déplaise Monsieur Giblin, mais au fait de la production. Quand on produit 1 600 MégaWatts, bien entendu eh bien on est obligé de faire des lignes en conséquence, donc on voit bien qu'ici, c'est vraiment le problème du nucléaire qui est une énergie très centralisée, qui est une énergie il faut bien l'avouer quand même dangereuse puisqu'on est obligé de la circonscrire dans une presque île, loin des centres de consommation. Ce qui fait qu'après, on se trouve avec des gros problèmes pour faire sortir cette énergie. Donc on revient toujours au problème du nucléaire. Bon deuxième chose, je voudrais d'abord quand même souligner le sérieux de la commission particulière du débat public. Je la trouve très intéressante. Bon vous avez encore un effort à faire me semble-t-il sur la parité au niveau des intervenants. Je remarque ce soir que les femmes sont cantonnées dans un rôle de porte micro ce qui est quand même assez regrettable, essentiellement. Vous me direz que c'est peut-être un détail mais je pense que c'est quand même quelque chose d'important.

Dernière chose, ce débat est très intéressant, le problème c'est que les dés sont quelque part un peu pipés. Vous l'avez reconnu vous-même, on a entendu que l'EPR avait été décidé. Vous êtes revenu là-dessus mais enfin ce lapsus est significatif. On sait bien que l'Assemblée Nationale s'est déjà prononcée pour l'EPR, on sait bien qu'EDF a déjà lancé les appels d'offres. De plus, on a constaté quand même que dans les cahiers d'acteurs on ne pouvait pas parler de tout. On sait bien qu'il y a le secret défense qui intervient. Donc ce débat est très intéressant...

Un intervenant

J'ai entendu ce soir aussi que les oiseaux étaient des mammifères pour l'anecdote.

Monsieur SALMON

Oui mais enfin bon... Je ne reviendrais pas là-dessus, quand on a un débat comme ça participatif, forcément il y a des petites erreurs dans l'allocution. Ce n'est pas ça le problème. Le problème c'est bien le fait que le nucléaire induit un manque de démocratie. Et il est patent encore ce soir.

Monsieur GIBLIN

Merci monsieur. Donc d'abord nous n'allons pas répondre à la question plus générale qui est celle de la politique énergétique. Je crois qu'on en a beaucoup parlé et le lieu de la réponse est beaucoup plus le débat sur l'EPR qui se déroule en ce moment que ce débat ci. Je voudrais vous remercier des paroles que vous avez prononcées sur l'action de la commission. Mais je vais quand même relever une chose, vous avez dit « Ne vous en déplaise ». Nous dans cette affaire, rien ne nous plaît, rien ne nous déplaît. Nous sommes là pour vous entendre, vous écouter et ensuite consigner ce qu'on aura entendu, par les uns et par les autres dans notre rapport. Donc je tiens quand même à dire cela parce que nous n'avons pas de parti pris dans ce débat.

Monsieur SALMON

Tout à fait, mais lorsque je disais « Ne vous en déplaie », c'est parce que je reprenais par rapport au thème des alternatives techniques, je revenais à la source de la production. Vous aviez essayé de recentrer tout à l'heure le débat là-dessus et donc je revenais quand même et c'est ça qui risquait de vous déplaire.

Monsieur GIBLIN

D'accord. Eh bien écoutez, vous ne m'avez pas du tout déplu en disant cela. Alors je voudrais dire un mot sur la parité avant de conclure définitivement. Nous avons un grand regret aussi, c'est que notre commission ne respecte absolument pas la parité. Nous sommes cinq, on n'aurait pas pu l'atteindre, mais on aurait pu avoir quand même quelques femmes parmi notre commission, nous n'en avons pas et je trouve que c'est une faute de goût, c'est plus qu'une faute de goût, c'est une faute contre un certain nombre de bons principes. Voilà. Je n'en dirai pas plus sur ce thème-là parce que ça nous emmènerait beaucoup trop loin dans le temps.

Voilà, je voulais simplement en conclusion vous remercier tous de votre participation, vous dire combien nous avons été sensibles nous commissions à la très bonne tenue de cette réunion qui contraste peut-être avec d'autres où ça a été beaucoup plus difficile. Ça a été beaucoup plus difficile peut-être pour nous, mais surtout ça a été beaucoup plus difficile d'avoir un vrai échange entre les participants, le plateau et notamment le maître d'ouvrage. Je trouve que pour nous, c'est très encourageant parce que je pense que le débat public, je l'ai dit au début de mes propos, suppose le respect de la parole des autres, la tolérance et l'écoute. Et je trouve que vous avez manifesté les uns et les autres toutes ces qualités. Alors je ne vais pas essayer de conclure. D'ailleurs notre rôle n'est pas de tirer des conclusions, c'est plutôt comme vous l'avez bien senti d'identifier les questions qui sont posées et les réponses qui peuvent leur être faites. Simplement, je trouve que la qualité de cette réunion a permis de préciser un certain nombre de questions de manière très intéressante, qui avaient déjà été soulevées souvent dans d'autres réunions. Et je trouve que cette réunion a donc apporté beaucoup au débat et là encore je vous en remercie infiniment. Voilà, il y a un petit pot amical qui vous est servi pour ceux qui ont un peu de temps encore, qui doit être je ne sais pas trop où mais quelque part à proximité de la salle. Voilà, merci à tous.